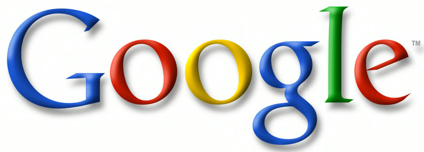
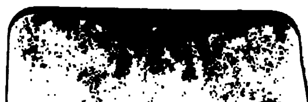



DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.






DOMI MINA
NUS TIO
ILLU MEA
Taylor Institution.



LES PATOIS

DE LA BASSE AUVERGNE

MONTPELLIER, IMPRIMERIE CENTRALE DU MIDI
Hamelin frères

LES PATOIS

DE LA

BASSE AUVERGNE

LEUR GRAMMAIRE ET LEUR LITTÉRATURE

PAR HENRY DONIOL

Correspondant de l'Institut

Membre de la Société pour l'étude des langues romanes



PARIS

MAISONNEUVE ET CIE, EDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

M DCCC LXXVII

PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES

MONTPELLIER, IMPRIMERIE CENTRALE DU MIDI
Ricateau, Hamelin et Cie.

PUBLICATIONS SPÉCIALES

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES

QUATRIÈME PUBLICATION

LES PATOIS

DE LA

BASSE AUVERGNE

LEUR GRAMMAIRE ET LEUR LITTÉRATURE

Par HENRY DONIOL



MONTPELLIER

AU BUREAU DES PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES

M DCCC LXXVII

LES PATOIS

DE LA

BASSE AUVERGNE

LEUR GRAMMAIRE ET LEUR LITTÉRATURE

INTÉRÊT DE CETTE ÉTUDE ET PRÉCÉDENTS QU'ELLE A EUS

Il y a bientôt trente ans que je me suis occupé pour la première fois des patois de ma province. C'était en 1847, à propos de la description de la basse Auvergne dans les beaux in-folios édités par l'imprimeur P.-A. Desrosiers, de Moulins, avec un goût des choses d'art et un désintéressement qui méritent d'être rappelés [1].

A cette date, déjà, la difficulté d'établir les règles, même de retrouver les mots d'un dialecte à peu près sans littérature écrite, sans littérature ancienne surtout, uniquement parlé et parlé tous les jours davantage par les seules classes illettrées, était très-évidente. L'évidence n'a fait qu'augmenter. Mon travail, qui n'avait pas beaucoup de modèles quand il

[1] L'*Ancienne Auvergne*, 3 volumes in-folio, avec planches. Elle avait été précédée de l'*Ancien Bourbonnais* et fut suivie de l'*Ancien Velay*

parut, est resté depuis sans successeur[1]. En le reprenant pour le refaire, la peine que j'ai eue m'a donné la mesure de celle qui attend la génération suivante à en composer du même genre.

Les patois disparaissent. Langue encore vivante dans le premier quart de ce siècle-ci, ils seront une langue morte à la fin, tellement morte que les moyens manqueront même pour interpréter les quelques traces qui en seront visibles. Le français les chasse devant lui. Il les remplace comme la culture chasse la lande et l'enfouit. L'absorption, rendue plus rapide par la communauté d'origine, gagnera bientôt jusqu'aux lieux où la tradition semble leur assurer encore une longue durée. Le temps ne sera plus jamais où tous les enfants apprenaient de naissance le patois et où, n'habitât-on pas la campagne, on aimait à se servir de cette langue du jeune âge, dont les tours et les manières de dire venaient de soi dans l'esprit pour rendre plus aisément ou plus expressivement la pensée. Nous sommes au dernier moment où il sera possible de demander à la mémoire les termes et la grammaire de ces vieux parlers et d'en retrouver le génie.

Je n'ai pas été le premier dans cette étude des patois d'Auvergne. A la fin du XVII[e] siècle et dans les premières années du suivant, il y avait à Clermont-Ferrand un petit cercle de personnes qui s'amusaient à composer en patois. L'une, l'abbé Tailhandier, forma un recueil de leurs vers, y ajouta quelques chansons et pièces diverses qui avaient cours en ce temps-là, et mit en tête de son cahier des réflexions sur les différents parlers du pays (pour lui des *dialectes*), avec quelques pages relatives à la prononciation des lettres de l'alphabet et des diverses associations de lettres[2]. J'ai emprunté et j'emprunte encore ici plus d'une indication à ce recueil manuscrit, qui fut l'ouvrage d'un esprit judicieux, sinon d'un littérateur

[1] M. Francisque Mège, membre de l'Académie de Clermont, a pourtant publié en 1861, sous le titre de *Souvenirs de la langue d'Auvergne, essai sur les idiotismes du département du Puy-de-Dôme*, un très-bon petit volume, et je connais des travaux manuscrits fort intéressants de M. Malval, sur les rapports de l'auvergnat avec le piémontais, le niçois et le bas-limousin.

[2] Presque tout le recueil de vers formé par l'abbé Tailhandier a été successivement imprimé.

de grand goût. Depuis, il s'est bien trouvé d'autres amateurs versifiant en patois d'Auvergne ou dissertant sur les patois ; mais celles de leurs remarques que l'on connaît n'ont pas toujours été dictées par des notions bien justes. La bibliothèque de Clermont-Ferrand possède deux manuscrits de M. F. de Murat, qui était très-versé dans le parler de la haute Auvergne: l'un contient un petit vocabulaire du langage de Mauriac, précédé de considérations sur les origines ; dans l'autre, il a comparé nombre de mots patois avec ceux du basque et du celto-breton. L'idée de l'origine celtique ou gauloise a inspiré ces essais, et c'est une partie de leur mérite ; un peu de fantaisie et de complaisance dans les rapprochements affaiblit parfois leur valeur.

SUR L'ORIGINE DES PATOIS

On s'est complu à chercher les orgines des parlers méridionaux, comme celles du français, dans la langue latine. Sans prétendre poser ici une doctrine, on peut trouver regrettable que cette idée philologique ait été aussi suivie. Sa simplicité a trop séduit et trop dispensé de recherches sur l'ancienne Gaule et sur la langue qu'on y parlait.

Si l'on avait envisagé simplement nos patois et leurs parlers multiples comme les restes de la langue gauloise, on serait aujourd'hui plus avancé sans doute dans les notions que l'on possède sur l'existence et les vicissitudes du pays où elle était en usage. Il me semble qu'aucune donnée n'a pour elle la probabilité des faits, la logique des choses, comme celle de la persistance de la langue et de l'esprit celtiques sous les cadres que Rome posa sur la Gaule. Notre éducation classique est pourtant parvenue à grossir à nos yeux l'influence romaine jusqu'à ériger en une sorte de doctrine légale, d'inattaquable orthodoxie, que le gouvernement des empereurs a eu le don, l'art, ou la force de faire adopter absolument sa langue, c'est-à-dire ce qui est le plus repoussé par le génie des peuples et ce qui s'apprend le moins vite, dans un pays qui avait l'ancienneté, une individualité très-forte, une civilisation originale, et cela en un peu moins de quatre siècles, dont près de deux virent le pouvoir des Romains si troublé et si mélangé.

Remarquons que cette conquête de l'Empire se bornerait aux seuls mots de la langue, à son vocabulaire, et encore pas à tous les mots ; car combien ont été latinisés grossièrement ? tous ceux de géographie, la plupart des noms de terroir, ceux des choses usuelles. Dans ce qui est essentiel et vivant en toute langue, en effet, dans sa grammaire et sa syntaxe, la

langue gauloise paraît être restée intacte ; la langue latine ne l'a ni remplacée, ni modifiée. Ni la grammaire, ni la syntaxe des peuples de la Gaule, n'ont été touchées par la grammaire et la syntaxe des Romains.

Les patois méridionaux et le français ont-ils la déclinaison latine du substantif, marquée par les désinences? Ont-ils la conjugaison latine du verbe, marquée de même par la désinence des flexions? Ont-ils la syntaxe latine, qui intervertit les mots, suivant la fantaisie de l'oreille, sans souci de leur relation logique? Ont-ils la forme passive du latin? Ont-ils ce verbe, actif par le fait et passif par le mode, que les rudiments nomment le verbe *déponent?* C'est absolument l'opposé. La déclinaison par l'article et les prépositions, la conjugaison par les auxiliaires *être* et *avoir,* la construction directe et logique de la phrase, du sujet au verbe et du verbe au régime à l'exclusion des inversions, voilà les caractères des grammaires patoise et française ; caractères on peut dire typiques et qui sont intransgressibles. D'où seraient-ils venus dans ces langues, si elles n'étaient que les restes déformés ou corrompus du latin, qui ne les connut jamais?

Mais les écrivains à qui l'on doit l'invention, la propagation et la durée de la théorie de l'origine latine n'ont regardé qu'aux mots. Les mots du gaulois ressemblant à ceux du latin, ils ont trouvé simple de penser que Rome apporta dans les Gaules toute sa langue, que cette langue remplaça entièrement celle qu'on y parlait, et que, dégénérant ensuite, se modifiant ou s'altérant par l'usage, elle enfanta successivement la langue qu'ils appelèrent romane, les patois et le français.

Peut-être n'aura-t-on jamais de preuves positives du contraire, tant il est vrai que des données artificielles peuvent être plus facilement étayées, parfois, que la réalité. Il est bien permis de remarquer, cependant, que de parvenir à remplacer ainsi une langue par une autre n'est jamais arrivé à aucun peuple conquérant, même d'une façon approximative. Bien plus, cela n'aurait eu lieu qu'en Gaule, entre les pays sur lesquels la domination romaine s'est étendue; car tous ont conservé leur langue, voire les habitants du Latium hors de Rome. Le gouvernement de la monarchie française, singuliè-

rement effectif entre tous, qui était dans son propre pays et né de ce pays, qui a eu pour lui l'Église, ses monastères, ses légions de religieux disséminés partout et mêlés à tous les détails de l'existence du peuple, n'a pas pu parvenir, dans un délai double, à apprendre le français à la grande moitié de ses nationaux ; malgré les écoles, malgré les rapports journaliers, ils ont conservé leur langue originelle, leurs anciens dialectes, au point de les faire parler par les lettrés eux-mêmes. Néanmoins, on n'a pas fait doute que les Romains, eux, aient facilement réussi, comme on dit encore tous les jours qu'eux seuls nous ont fait une littérature, des centres d'étude, un art, tout ce qui constitue le développement intellectuel et moral d'une nation.

Il y a une dizaine d'années, j'eus l'occasion d'entendre contredire cette théorie si universellement reçue, après l'avoir suivie comme à peu près tout le monde. C'était par quelqu'un qui l'a récemment attaquée de fond en comble, dans un livre qu'il a cherché à remplir de preuves[1]. J'y trouvai, je me le rappelle, une satisfaction vive. Dès le début de la *Société des langues romanes,* M. Boucherie n'a pas redouté de montrer ses préférences pour une idée dont la justesse paraît si naturelle[2]. Si l'on parvient à démontrer cette idée de l'origine gauloise, à lui refaire ses preuves scientifiques, on ne pourra pas assez s'étonner, un jour, qu'il y en ait eu une autre. On se demandera comment il ne fut pas reconnu à l'envi, dès la Renaissance, et admis depuis comme une tradition patriotique, qu'il a existé bien avant l'empire romain, pendant cet empire et après, un ensemble de population. dont le siége principal était dans les Gaules, qui était doué d'inclinations et d'aptitudes pareilles, qui a eu les mêmes manières de comprendre la vie et de la mener, qui a senti et exprimé de même, faisant usage d'une langue très-cultivée, très-complète et commune à toutes ses parties, sous des différences multiples de dialectes ou de parlers, comme elle fit usage des mêmes manières de s'établir, de se grouper, de bâtir ses demeures

[1] *Histoire des origines de la langue française*, par M. Granier de Cassagnac, 1 vol. in-8°. Paris, Firmin Didot, 1872.

[2] Séance du 17 avril 1869.

et ses édifices publics, de faire ses ustensiles, d'employer ses matériaux.

Que l'on regarde un village de l'Auvergne et un village du Languedoc ou de la Gascogne, de la Provence ou de l'Italie : là et là c'est le même aspect; il semble que l'on soit au même pays [1]. Et c'est le même langage, avec la même grammaire, la même syntaxe, avec les mêmes termes, le même génie d'expression. Les divergences ne se marquent que par des détails, comme on les trouve dans la physionomie ou l'allure chez des hommes de même sang; elles font mieux ressortir encore le type de la famille. J'écris ceci à la porte de Nice, de la Ligurie, du Piémont, au milieu d'ouvriers et de serviteurs de provenances diverses: hormis la prosodie de la prononciation, sa musique, si l'on peut dire, je n'entends pas un mot qui ne soit celui de mon patois de la basse Auvergne ; et non les mots seulement, mais les idées, la forme qu'elles prennent, la manière ou l'occasion de les avoir et de les rendre. Et cette similitude se constate à des distances non moindres dans d'autres directions. Je me suis trouvé dans ce pays lorrain qui nous a été arraché ; les terminaisons *ville* et *court* des noms de lieux s'y côtoient, indiquant encore par leur tracé les anciens point de rencontre extrêmes des familles gauloise et franque, et l'on est frappé de si bien reconnaître dans le langage tout le fond de nos patois méridionaux sous un accent en partie germanisé par les contacts.

L'histoire tient pour établi que, cinq siècles et demi avant notre ère, lorsque Rome n'en comptait encore qu'un et demi, il y eut deux grandes invasions gauloises : l'une au versant nord des Alpes, sur le Danube, l'autre à leur versant sud, le long du Pô. On représente ces émigrations comme des flots puissants, et l'on a expliqué en partie par elles l'identité de la langue sur leur parcours. La précision des historiens latins ne permet pas de révoquer en doute le fait en lui-même

[1] Mêmes toitures plates à tuiles rondes, mêmes escaliers extérieurs en terrasses, en *estres* couvertes, et mêmes façades invariablement tournées au Midi ; même mode d'agglomération en masse serrée, mêmes outils, mêmes formes des vases et des objets usuels ; même apparence en tout et aussi mêmes sentiments, mêmes préjugés, même idée et même expression des choses.

de ces expéditions, dont les conducteurs sont appelés Sigovèse et Bellovèse; mais je ne crois pas qu'il faille en tirer tant de conséquences. Sans rechercher si les entreprises attribuées à ces chefs, de noms très-certainement altérés, ne cachent pas une légende, un ensemble d'événements mal connus, des faits complexes et multipliés qui ont embrassé des années, il faut bien limiter suivant la nature des choses les suites que ces expéditions purent avoir.

D'autres invasions, plus considérables, se sont opérées dans le monde sans parvenir à changer ni les peuples ni leur langue ; si celles-ci avaient pu le faire, c'est qu'aucune population, ou à peu près, ne préexistait dans les contrées où elles se produisirent en l'an 154 de Rome, c'est que ces invasions y importèrent les habitants. L'usage de la même langue irait dès lors de soi. Mais s'il en fut ainsi, il y a nécessité de supposer une longue persistance de ces invasions, leur alimentation régulière, continuée, capable de noyer sous elle ou de détruire les indigènes, s'il s'en trouvait, et, en se renouvelant longtemps, de créer la vie sociale complète, développée, puissante, que suppose leur langue ; car cette langue gauloise qu'on y entend y est toute entière avec tous ses raffinements, toute sa culture. A défaut de cela, c'est à tort que l'on contesterait aux Romains d'avoir implanté dans la Gaule, par leurs armées et leurs administrations civiles seules, tout le vocabulaire latin à la place de celui qui y existait. Ils auraient pu le faire aussi bien que les Gaulois de Sigovèse et de Bellovèse l'auraient fait pour leur langue là où ils sont allés.

D'autre part, une telle importance supposée à l'invasion, une telle puissance de s'entretenir, impliqueraient la présence dans la Gaule, à sa date, d'une population nombreuse et dense, en état ou en nécessité de déverser hors de chez elle ses trop-pleins. Or ce sont là des conditions que procurent seules les époques avancées, les civilisations riches, et l'on n'a pas de raisons plausibles de croire à une situation pareille des Gaulois. A l'heure actuelle, suffirions-nous à une telle action ? Nous avons asservi à la production, après les terres maigres et faciles, presque toutes les terres coûteuses et d'autant plus fertiles de notre sol, celles qui exigent la vie, les capitaux, l'industrie de générations successives ; la France

nourrit donc et tient dans la force autrement d'habitants qu'à l'époque de Sigovèse et de Bellovèse; cependant elle n'en aurait pas assez pour accomplir ce que l'on prête aux compagnons du second de ces chefs seulement, à moins que l'on ne veuille dire que très-peu de monde était nécessaire, alors, pour opérer ces choses-là.

Bellovèse et Sigovèse (s'ils ne sont pas tout uniment la personnification confuse, un peu mythologique, des gestes de nos ancêtres gaulois ou d'une longue suite de rapports entretenus avec leurs branches diverses), allèrent plutôt avec leurs bandes chez des populations de même race et de même langue qu'eux? Que ces envahisseurs se soient fait admettre ou qu'ils aient forcé l'entrée, ils trouvèrent certainement des auxiliaires déjà développés. Il y avait là des peuples portés aux mêmes aspirations qu'eux, par les mêmes aptitudes sociales et le même langage; sans quoi ils auraient été bien vite usés par les résistances de la force des choses et par celles de la nature, sans parler de celles des hommes; et ce n'est pas sous leur influence, comme l'histoire le répète, que se seraient accomplies les entreprises par lesquelles l'action de la famille gauloise des Alpes, pour se borner à celle-là, fut portée si loin dans l'Orient.

Pour revenir aux patois, il faut souhaiter de voir établir que, loin de descendre du latin, ils datent de la naissance des peuples que les Latins ont appelés Gaulois, et que dans leurs diversités ils constituaient la langue de ces peuples. Le rôle tenu dans l'histoire par les Latins de Rome a tellement fait perdre ou effacé les traces de ce qui existait avant eux, que nous avons pris pour leur œuvre propre toute la vie de l'Occident. On aimerait à penser qu'ils n'ont été que des fils, un temps les plus robustes et les plus avancés, d'une grande famille bien antérieure à eux, et qu'une illusion d'optique seule nous les montre comme ses pères. Ils ont eu d'une manière supérieure les inclinations et les aptitudes de cette famille, en qui le génie de la civilisation occidentale avait été déposé; ils les ont fécondées par leur innéité propre. Telle fut la vitalité de ce qu'ils firent, que le moule s'en est imposé et qu'une partie de ce moule reste encore le creuset dans lequel s'élabore l'avenir. Mais, comme ces inclinations et ces aptitudes, la langue de la famille a dû préexister, être le fond de la leur, au

rebours de ce que l'on entend dire. A cette vieille langue commune ils donnèrent une culture particulière, développée et à des égards différente, ayant eu des modèles auparavant inconnus; mais ils n'ont dû ni la créer ni la répandre, comme on le croit. Elle a duré à côté ou au-dessous de la leur, gardant son génie grammatical et ses formes, sa culture et ses lettres à elle, parlée dans ses types originaux par des populations autrement nombreuses que la population latine. Elle a survécu au latin, bien plus, comme ont survécu aux Romains l'esprit, les goûts, l'innéité sociale qui distinguaient le peuple gaulois, et elle est devenue la langue maîtresse de l'Occident avec ces aînés, qui furent le peuple français, dans la nouvelle phase de leur vivace existence, et qui, ravivant, fécondant l'esprit de la race, bien plus puissamment que les cadets ne l'avaient pu, ont fait au monde sa vie moderne.

Nous autres de France, d'Espagne, d'Italie et de quelques pays encore, on affectait beaucoup, en ces dernières années, de nous appeler les peuples latins. A la vérité, on voulait nous assigner par là le caractère et le rôle de peuples antipathiques à la liberté morale, aux tendances et aux institutions qu'elle implique ; on nous vouait d'origine aux inclinations, aux formes, à la vie sociale, aux procédés continués ou imités de l'ancien Empire romain. Ce n'est là qu'une qualification de circonstance, contraire au vrai des choses. Peuples gaulois, peuples celtiques, non des peuples latins! Nous sommes tels par le sens intime et les aspirations, comme par l'origine. L'influence latine nous a bien recouverts de son manteau ; mais notre existence, quand elle a été libre, s'est passée à en secouer le poids; nos efforts, chaque fois qu'ils se produisent, sont, pour retrouver, en déchirant ce manteau, nos énergies natives et les rendre à leur cours.

DES DIFFÉRENCES DANS LES PATOIS

Y A-T-IL EU UN TYPE?

L'Auvergne apporte son contingent à la multiplicité des patois, sans parler de deux grandes divisions, qu'il faut d'abord y faire, entre les patois de la haute Auvergne (*Cantal*) et ceux de la basse Auvergne (*Puy-de-Dôme et la partie de la Haute-Loire qui n'a pas été le Velay*). Les premiers sont empreints fortement des caractères du patois du Languedoc, et ils appartiennent à leur famille ; je ne m'en occuperai pas ici. Les patois de la basse Auvergne ont les caractères des parlers de l'est et du sud-est de la France, surtout de ceux du sud-est.

Ce n'est pas en deux, en trois, en quatre groupes, que les patois de la basse Auvergne devraient être classés, mais presque en autant de groupes qu'il y a de villages, si la prononciation des mots ou leur accentuation et certains tours, certaines manières de s'exprimer, suffisaient à former, dans les langues, des différences méritant d'avoir une place à part. Ces détails du langage sont dissemblables d'un lieu à l'autre,parfois entre les lieux les plus voisins, comme les costumes l'étaient il y a encore peu de temps. La ville de Clermont, par exemple, en présentait trois qui restent reconnaissables ; près de Brioude, ils ne sont pas les mêmes d'un côté de la route à l'autre ; la commune de Sainte-Eulalie, dans la haute Auvergne, voit les habitants de deux de ses villages, Fontenilles et le Vialard, en avoir de parfaitement distincts.

C'est un fait qui n'est pas nouveau dans les langues. Mais des divergences pareilles ne suffisent pas pour qu'on les élève au rang d'idiomes, moins encore de dialectes. Elles sont curieuses en soi ; la recherche de leurs causes originelles, ou celle des circonstances particulières qu'elles attestent dans les antécé-

dents, les goûts ou les vicissitudes des populations, ou bien dans leur génie propre, n'est certainement pas sans intérêt. Il y en aurait aussi à se demander pourquoi, à travers ces dissemblances, on retrouve souvent à de très-grandes distances des similitudes frappantes; pourquoi, par exemple, le patois du bas Limousin, en général, et celui des environs de Brioude, malgré l'intercalation du patois du Cantal tout au milieu, se rappellent l'un l'autre et ensemble rappellent ceux d'Embrun et de cette partie des Alpes, jusque dans la basse Provence, par-dessus les patois du Velay et de l'Avignonnais, qui offrent un type très-différent et très-accusé. Mais, quand il s'agit de reconnaître des idiomes distincts dans une langue qui a l'unité de grammaire et de syntaxe, il convient de ne s'arrêter qu'à des signes constants, c'est-à-dire à ce qui modifie d'une façon positive les conditions essentielles.

Je ne craindrais pas de dire qu'en Auvergne, comme dans bien d'autres provinces de notre cher pays de Gaule, il n'y a qu'un dialecte, sous des accentuations, une prosodie, des tours assez marqués, quelquefois, pour changer en apparence le langage. Il y existe en effet une identité presque complète des radicaux, de la grammaire, de l'ordre des mots dans l'expression de l'idée. Quand on rapproche les extrêmes, tels que des parlers aussi peu semblables, au premier abord, que ceux des montagnes du Cantal et ceux de Clermont ou de Riom, on peut croire à des différences absolues ; ces différences s'effacent si l'on suit les intermédiaires. Le cantalien, si original dans l'accent et dans l'expression qu'on le prendrait pour un type, passe insensiblement, par les patois du Cès-Allier et des montagnes descendant vers Issoire, d'un côté, par ceux du Mont-Dore et des montagnes du Puy-de-Dôme, de l'autre, aux patois de la basse Limagne qui paraissent lui être le plus étrangers.

Mais y a-t-il jamais eu un type? Ce n'est pas probable. Les dissemblances d'à présent sont plutôt celles qui ont existé de tout temps. Quand on voit avec quelle ténacité elles se maintiennent encore aujourd'hui et s'excluent respectivement malgré les rapports quotidiens; comment, juxtaposées souvent dans les familles, chaque membre garde celles de son lieu d'origine, celles qu'il a apprises enfant, il y a des raisons

de penser qu'elles figurent pour nous, avec les différences de l'ancien langage, les facultés ou les goûts d'expression et de prosodie qui distinguaient autrefois les populations de même dialecte. Il ne faut donc guère s'enquérir si le parler de telle ou telle localité offre plus de pureté que les autres; le vrai dialecte est dans tous sans résider particulièrement dans aucun. Seulement, il importe de ne chercher les règles qu'hors des lieux où l'altération a eu d'inévitables moyens de se produire et d'être active, comme autour des grandes villes et dans leur sein. Les patois n'offrent leur accentuation originaire, leur vocabulaire et leur tour d'autrefois, qu'à une suffisante distance des points où l'usage de la langue cultivée, en s'imposant de plus en plus, les a forcément abâtardis par les imitations, et aussi à distance des occupations et des idées qui sont le produit de la vie moderne.

LES PARLERS DE LA BASSE AUVERGNE

A mon sens, il ne convient pas de diviser en plus de trois parlers distincts les patois de la basse Auvergne. Les caractères qui autorisent à reconnaître quelque chose comme des variations de grammaire, dans ces parlers, se bornent en effet à trois groupes; et je me sers de ce terme de « parler » comme indiquant mieux qu'un autre le peu de distance qu'il y a de chaque groupe au voisin, dès lors de chacun au langage général. J'appelle des variations de grammaire l'usage habituel de certaines interversions de genre, de certaines formes d'expression et de certaines terminaisons, usage n'ayant pas cessé de durer, de se reproduire et de rejeter absolument tout mélange ou toute confusion avec les usages différents. Le mot est plus fort que ce que j'ai en vue, mais je m'en sers pour mieux m'expliquer. Les autres divergences ne peuvent être considérées que comme des accidents, des détails dont la multiplicité est très-grande, mais qui ne présentent pas des éléments de classification.

Ces trois parlers se distribuent un peu d'après la configuration du pays. Le territoire de la basse Auvergne est formé par deux vallées principales, celles de l'Allier et de la Dore. La vallée de l'Allier offre deux parlers très-tranchés : — l'un est propre à la partie comprise entre Issoire et le Velay, en remontant la rivière; on peut l'appeler le parler du haut Allier ou le *brivadois,* du nom de l'arrondissement de Brioude, qu'il occupe tout entier ; — l'autre est en usage au nord d'Issoire, en descendant l'Allier jusqu'à la rencontre du Bourbonnais, et l'on peut l'appeler le parler du bas Allier ou *limanien,* quoique appartenant aussi aux montagnes élevées qui bordent la Limagne du côté de l'ouest; il se distingue, en effet, du précédent à peu près au lieu où la Limagne commence, et il y règne

partout. La vallée de la Dore, au contraire, d'Ambert à Vichy, est occupée par un seul parler, ce qui donne toute raison de l'appeler le *dorien*.

LE BRIVADOIS. — Le parler du haut Allier est caractérisé, avant tout, par l'absence habituelle du pronom entre le substantif et le verbe, souvent même dans les personnes du verbe, tandis que dans le bas Allier on l'emploie toujours. Le brivadois dit : « un tel vint », et le limanien : « un tel il vint. » Le brivadois se reconnaît, en outre, à sa prononciation retenue, un peu sèche, où dominent l'*a* fermé, l'*u*, la diphthongue *ei* dans les terminaisons, le *ts* et le *dz*, l'absence à peu près complète de l'accent circonflexe, l'usage du *z* comme lettre euphonique.

LE LIMANIEN. — A l'habitude du pronom entre le substantif et le verbe et dans les diverses personnes des temps du verbe, il ajoute, comme cachet distinctif, l'*o* et l'*a* toujours ouverts et longs, très-circonflexes ; l'usage des sons *ou* et *au*[1], de *tch* et *dj*; la recherche des consonnes mouillées et des hiatus.

LE DORIEN. — Le parler de la vallée de la Dore n'a pas de variations grammaticales notables, mais il se différencie profondément par l'accentuation. Si l'*o* du limanien s'y retrouve généralement, l'*a*, et surtout l'*a* long, circonflexe, en sont absents. Les pluriels féminins et les infinitifs, sont en *ai* ou *aè* fort ouverts et traînants. On devrait écrire ainsi, par exemple, dans ces trois parlers, les mots suivants :

	BRIVADOIS :	LIMANIEN :	DORIEN :
Les heures,	*Uras,*	*Ourâs,*	*Ourai* ou *ouraè,*
Aller,	*Na, anâ,*	*Anâ,*	*Anai* ou *anaè.*

Le dorien remplace aussi l'*e* ou le *ei* des deux autres parlers par *i*, surtout au commencement des mots ; contrairement à ceux de ces parlers qui changent le *g* devant *e* et *i*, *j* et *ch* devant toutes les voyelles, en *ts, dz, tch* ou *dj*, il les articule à la française. Le *tsch,* très-habituel dans ceux-là, lui est

[1] La notation *au* correspond pour le son à la notation française *aou*, et non à la diphthongue *au* prononcée *ô*.

inconnu, et il le prononce *qie* ou *gie*. Enfin il possède seul une interjection, ou plutôt une sorte de particule explétive, qui est : *de!* employé comme le vieux *dea* ou *da* français, comme le *dam* de Paris, comme le *oui* ou le *puis* des langages méridionaux.

Ces distinctions faites, il y a lieu de constater encore que ces divers parlers se pénètrent les uns les autres, et que de proche en proche l'unité se fait entre eux. Modifié par des sons plus pleins dans les voyelles, plus vigoureux en général et par une prononciation plus rapide, le brivadois s'étend d'une part dans le Velay, de l'autre dans une partie du Cantal, au Mont-Dore, et va de là former les parlers des environs de Tulle et du bas Limousin, tandis qu'à l'est, en exagérant la sécheresse propre de ses sons, il passe peu à peu au dorien par la chaîne des Bitous, qui sépare les vallées de l'Allier et de la Dore. Le limanien vient se confondre avec le brivadois dans les montagnes de l'ouest, aux environs de Rochefort et du Pont-des-Eaux. Le dorien, qui a son centre dans le pays de Thiers, Cunlhat, Courpierre, Lezoux, passe, au moyen de changements locaux, aux patois des départements de la Loire et de l'Allier; il va rejoindre ainsi les patois de l'ancienne langue d'oil, comme le brivadois et le limanien les rejoignent ensemble par la Marche, et comme, par le sud, par le Cantal et le Velay, ils se marient à ceux de Languedoc et de Provence.

Ce qui a été dit plus haut de la question de savoir lequel de ces parlers serait le plus pur, le plus près de l'ancien langage arverne, reçoit ainsi la confirmation des faits ; aucun ne l'est plus qu'un autre. Mais le limanien me paraît l'être moins que le brivadois. Le cercle dont j'ai parlé, qui faisait de la littérature patoise aux derniers siècles, se servait du parler limanien et le considérait comme le type. C'était une exagération peu justifiable de toute manière ; car, indépendamment de cette fusion bien visible des divers parlers entre eux, celui-là a un défaut remarquable d'harmonie, malgré ses sons plus ouverts et plus longs. Lourd, traînant, prononcé trop souvent à pleine bouche, il ressemble à une altération du français par imitation maladroite et antimusicale.

Si l'accentuation, qui est la prosodie de chaque langue, constitue un signe de race, la race appartient au patois de la haute Auvergne; dans ce cas, le brivadois est le moins éloigné du parler d'autrefois, car il suffit d'ajouter peu de chose à sa

prononciation pour le rendre identique au patois cantalien. L'emploi du *k* au lieu du *c*, des terminaisons *il* ou *eil* à la place de celles en *é* fermé, la terminaison *al* à plus de mots, l'articulation des syllabes *ai* et *ei*, au milieu des mots en *aï*, *eï* avec trémas bien marqués, l'y font passer tout à fait. Un autre caractère permet encore de tenir le brivadois pour mieux conservé que le limanien : c'est le fréquent usage des diminutifs et des augmentatifs, qui est presque nul dans ce dernier et très-habituel au contraire dans le cantalien, comme dans la plupart des patois rapprochés de l'ancienne langue du Midi. Il y a certainement un cachet de physionomie et de couleur originelles dans ces procédés du langage. Ils ne se produisent que lorsque la langue a acquis de la culture, a pu être pliée à des besoins d'expression multipliés et raffinés. On dresserait une longue suite de ces modifications des mots dans le brivadois. Les augmentatifs s'y forment par l'addition des terminaisons *ar* ou *asse* : *tsapeï*, chapeau ; *tsapelar*, grand chapeau ; *tchi*, chien ; *tchinasse*, grand chien. Les diminutifs se marquent au moyen des terminaisons *u*, *ou*, *una*, *ta*, *tou* : *fenna*, femme ; *fennou*, *fennuna*, *fenneta*, petite femme; *efant*, enfant ; *fantou*, petit enfant ; *mo*, main; *menota*, petite main; *panei*, panier; *paneiru* ou *paneirou*, petit panier; *gordze*, gorge ; *gordzeta*, *gordzuna*, etc. Chose à noter, les diminutifs en *ou* sont masculins, quoique le mot primitif soit féminin.

C'est au brivadois que j'emprunterai mes exemples et les principes grammaticaux, le tenant pour le plus rapproché du type primitif entre les parlers de la basse Auvergne.

A l'époque où l'*Académie celtique* mit en vogue l'étude des patois de la France, elle pensa que la traduction d'un même texte dans toutes les provinces donnerait d'excellents résultats comparatifs. Ce procédé a, entre autres inconvénients, celui de fausser le sentiment de l'expression propre à chaque patois, en prescrivant un peu au traducteur de rendre des mots, des tours, même des idées qui manquent ou sont autres dans le patois qu'on lui demande. Cependant, voici comment chacun de nos parlers de la basse Auvergne écrirait les versets de la parabole de « l'Enfant prodigue », que l'*Académie celtique* donna comme terme de comparaison et dont son volume contient une traduction en *limanien* et en patois du Velay, mais non en *dorien* et en *brivadois*.

On se rappelle le français :

« .... Il lui fit cette réponse : «Voilà déjà tant d'années que je vous sers, et je ne vous ai jamais désobéi en rien de ce que vous m'avez commandé, et cependant vous ne m'avez jamais donné un chevreau pour me réjouir avec mes amis; mais aussitôt que votre autre fils, qui a mangé son bien.... est revenu, vous avez tué pour lui le veau gras. » Alors le père lui dit : « Mon fils, vous êtes toujours avec moi, et tout ce que j'ai est à vous ; mais il fallait faire le festin et nous réjouir, parce que votre frère était mort et il est ressuscité ; il était perdu et il a été retrouvé... »

Les différences vont porter, dans chaque parler, sur la manière de rendre l'idée, en même temps que sur les divers autres détails de grammaire et de façon d'écrire qui ont été indiqués.

Brivadois.— «........ Diguet *bei* soun païre : Danspei tan d'annadas que vous serve et vous ai dzamai manqua, paraquo m'avès dzamai duna (ou *beila*) un tsabri par m'éjava bei maus amis ; ma ta liei que vost' autre garçu, que z'o mandza soun be.... z'ei riba, avès (ou *z'avès*) tiua par zei un vedei gras.» Alors le païre li diguet : « Scautas, moun garçu ! sè ou *sès* tudzur bei ye, et tu cho que z'ai (ou *tut aquo que z'ai*) z'ei vostre ; ma tsauio be faire festa et l'esse countent quand vost' freire z'èra mort et z'o tourna viaure (ou *o tourna*); s'èra marri et l'ant tourna trouba...»

La traduction donne textuellement ceci :

« ..... Il dit avec son père : « Depuis tant d'années que vous sers et vous ai jamais manqué, pour cela m'avez jamais donné un chevreau pour m'amuser avec mes amis ; mais sitôt que votre autre garçon, lequel a mangé son bien...... est arrivé, avez tué pour lui un veau gras. » Alors le père lui dit : « Écoutez, mon garçon ! êtes toujours avec moi et tout cela que ai est vôtre ; mais fallait bien faire fête et être contents quand votre frère était mort et a retourné vivre; s'était perdu et l'ont retourné trouver. »

Non-seulement la grammaire est altérée, mais l'idée ne peut pas se rendre comme dans le français.

Limanien[1].— «..... Iau respondé mei son payre : « Y z'o bian de tein que iau vous serve, tzamai iau ne vous ai daizobei, et pourtant tzamai vous ne m'avez douna souiamen ein tsabri par me deigala embei maus z'amis; et por votre garçou que z'o mantzo tou sou bé.... vous avés tioua le vedé gras par le recèbre.» Son payre li diguet : « Vous avés tourdzou eita embei iau, iau n'ei re que chatse votre[2]. Ma nou fouillo faire bouna tsar et nous eicarbilla[3], parce que votre frayra z'erot mouo et iau z'ei rechucheto, iau z'erot pardiu et iau z'ei retourbo. »

Le limanien, on le voit, reproduit à peu près textuellement le français, si ce n'est qu'il dit aussi : *avec son père*. Voici la traduction littérale :

« Il répondit avec son père : « Y a beaucoup de temps que je vous sers, jamais je ne vous ai désobéi, et pourtant vous ne m'avez donné seulement un chevreau pour me régaler avec mes amis; et pour votre garçon qui a mangé tout son bien.... vous avez tué le veau gras pour le recevoir. » Son père lui dit : « Vous avez toujours été avec moi, je n'ai rien qui soit vôtre (la négation manque par erreur); mais nous fallait faire bonne chair et nous réjouir, parce que votre frère était mort et il est ressussité, il était perdu, et il est retrouvé. »

Le traducteur de l'*Académie celtique* a écrit à tort *maus z'amis :* le *z* euphonique n'est pas à sa place, parce que l'*s* de *maus* se liait suffisamment avec *amis*. Il s'est mépris aussi en écrivant *il* et *je* ou *moi* par *iau*; *je, moi,* doivent s'écrire ou *ieu* ou *ie,* et *il* par *iau.*

Dorien.—.... « Y faguet quèla ripounso: « Veti tant de 'nadas que liou vous serve et ie ne vous ai jamoué manqua dien tout de ce que vous m'aves commanda, et cependant vous m'avez jamoué dona un boutchi par me redsozi bei mous amis ; ma auchetot que vou-t'-autre garçou qu'a mangea son be... i torno, a vez tua par se le vede gras.» Alors le pouère y diguet : « Mon garçou, vous se torjours embei me et tout ce que ie

[1] J'ai respecté l'orthographe du recueil de l'*Académie celtique,* quoique inexacte.

[2] Je crois qu'il faudrait : chatse *pas* votre....

[3] Ce mot est limanien, mais c'est un mot trivial, le *rigoler* de Paris, par exemple.

teigne i par te; ma quo fagot fouére fete et nous redsozí, parce que votre frère i mort e i ressussita, erot perdu et i torna trapa. »

La traduction textuelle est celle-ci, qui s'éloigne également bien peu du français :

« ..... A lui fit cette réponse (*le pronom est supprimé*) : « Voici tant d'années que je vous sers et je ne vous ai jamais manqué dans tout ce que vous m'avez commandé, et cependant vous m'avez jamais donné un chevreau pour me réjouir avec mes amis; mais aussitôt que votre autre garçon qui a mangé son bien est retourné, avez tué pour lui le veau gras. » Alors le père à lui dit: « Mon garçon, vous êtes toujours avec moi, et tout ce que je possède (je tiens) est pour vous (*te*, toi, ayant la signification de *vous* et de *toi*); mais cela fallait faire fête et nous réjouir parce que votre frère est mort et est ressussité, était perdu et est retourné attrapé. »

On voit ici l'emploi de *i* au passé comme au présent du verbe *être*. Le traducteur à qui je me suis adressé et celui de l'*Académie celtique* ont fait le verbe *redsozi*, mais il n'est pas dans l'usage général.

PHONÉTIQUE

A part les exceptions dont il vient d'être parlé, la grammaire et la syntaxe sont les mêmes dans toute l'Auvergne. Je vais en exposer les éléments, en prenant pour point de départ le français. Il faudrait agir peut-être à l'inverse si l'on voulait rester dans la vérité, du moins dans la vérité convenue; mais le lecteur éclairé le fera de lui-même.

1. — Des Voyelles

L'auvergnat a toutes les voyelles de la langue française, mais il les modifie par la prononciation.

Voyelle A. — L'*a* joue à peu près le rôle de la voyelle *e* du français. Comme celle-ci, il est ou muet, ou fermé, ou ouvert.

A muet est d'un emploi très-fréquent. Il termine au singulier la plupart des mots français en *é* fermé, — le singulier féminin de ceux qui en français ont *e* muet dans le même cas, — la troisième personne de l'indicatif présent dans tous les verbes de la première conjugaison,—le participe passé de ces mêmes verbes quand il s'accorde avec des noms finissant en *a* muet. Il se place également dans beaucoup de mots qu'on ne saurait indiquer ici; il est la lettre, à vrai dire, caractéristique de ce dialecte, comme de ceux du sud-sud-est de la France, et leur désinence féminine constante. On le prononce avec un son qui n'est ni *e*, ni *a*, ni *o*, à proprement parler, mais qui, le plus généralement, tient un peu de celui de ces trois lettres, ou bien avec un son clair et bref assez semblable à celui que nous donnons aux finales *at*, en français. Je proposerais de l'écrire *a*, sans aucun accent.

A fermé est l'*a* proprement dit, avec le son naturel que l'on donne à cette lettre en français. Il a aussi beaucoup d'emploi, particulièrement dans tous les prétérits de la première conjugaison. Il serait bien de l'écrire *á,* avec l'accent aigu.

A ouvert, qui se prononce la bouche bien ouverte, comme ceux qui, dans le français, prennent l'accent circonflexe, se rencontre dans le plus grand nombre des pluriels féminins, —aux secondes personnes pluriel de l'indicatif présent, de l'imparfait, du futur simple et dans celles qui en sont dérivées, — enfin dans le corps de beaucoup de mots. Il faudrait l'écrire *à,* avec l'accent grave; mais, étant quelquefois très-fortement ouvert, dans certains pluriels, par exemple, et dans le corps de certains mots, je le marquerais par *â,* avec l'accent circonflexe. L'*a* du dialecte limanien, surtout, me semblerait devoir exiger ce signe.

Voyelle E. — Les trois sortes d'*e* propres au langage français existent aussi dans l'auvergnat. *E* est muet, par exemple, dans *âme,* j'aime; dans *le, te, freire* (le, te, frère); il est fermé dans *égeguâ* (arranger), *vé* (il va), *navé* (tu allais), etc. Il est ouvert dans *causègre* (poursuivre avec acharnement), dans *égeguère* (j'arrangeai), et en général dans tous les passés indéfinis, dans tous les présents subjonctifs des verbes, dans beaucoup de pluriels masculins. Comme pour distinguer les modifications de l'*a*, je proposerais d'indiquer celles de l'*e* au moyen du défaut d'accent, de l'accent aigu et de l'accent grave.

Voyelle I.—La voyelle *i* se reproduit dans un grand nombre de mots. Elle doit toujours être prononcée en appuyant fortement. Elle termine l'infinitif et le participe passé des verbes de la deuxième conjugaison et beaucoup de noms qui, en français, se finissent en *in* ou *im: la fi* (la fin), le *chami* ou *tsami* (le chemin).

Voyelle O. — Cette voyelle garde le son qui lui est propre dans le français; mais elle a dû avoir aussi le son de *ou,* et l'on simplifierait avec avantage l'orthographe du patois en le lui attribuant par un signe, dans certains cas. Toutefois, elle est souvent prononcée très-ouverte et brièvement; alors il faudrait la marquer d'un accent grave. Elle prend aussi, comme

dans *rôbâ* (voler), le son de *o* long; on devrait la distinguer alors par l'accent circonflexe.

L'*o* peut être appelé la lettre propre du parler de la basse Limagne. Il y remplace dans une foule de mots l'*â*, l'*é* et l'*e* des parlers voisins.

Dans toute l'Auvergne, *o* devant l'*n* perd le son naturel et devient *ou : bou, bouna* (bon, bonne), *tsarbou* (charbon), etc.; mais cette règle s'applique seulement aux mots où *on* en français se change en *ou* dans le patois; car il y en a un grand nombre dans lesquels *on* devient *u*, comme *rasu, prisu* (raison, prison), etc.

Voyelle U. — *U* conserve aussi la prononciation française. Associé à l'*n*, tantôt il fait *un*, tantôt *oun*, selon les parlers : *tsasqiun* ou *tsasquioun* (chacun). Cependant dans *un*, pronom, il fait *an* d'une manière générale.

Voyelle Y. — Cette voyelle est peu usitée, mais elle existe. Peut-être faudrait-il l'employer à l'infinitif des verbes de la seconde conjugaison et à la fin des mots en *i*, pour mieux indiquer que sa prononciation doit être fortement marquée, comme s'il y avait un double *i*. Dans tous les cas, elle est indispensable pour le conditionnel présent des verbes de la seconde conjugaison, ainsi que pour celui des auxiliaires.

2. — Des Associations de voyelles

Les associations de voyelles *ai, ei,* sont d'un usage continuel.

Ai se rencontre dans la plupart des mots dont le radical contient la lettre *a*.

Ei remplace presque partout, hormis dans les verbes, les terminaisons françaises en *er* ou *ier*, et se retrouve dans la composition d'une foule de mots. Certainement c'est une diphthongue caractéristique des dialectes du Centre et du Sud-Est, car elle existe avec le même usage dans le Piémont, la Provence, le bas Limousin, l'Auvergne. Dans les parlers de la haute Auvergne, elle est extrêmement usitée pour les terminaisons.

Au s'emploie aussi très-souvent. Dans sa prononciation, il

réunit le son des trois lettres *a, o, u* (*aou*). Il termine un grand nombre de mots qui, dans le français, se finissent en *al* ou *el*, et l'on peut dire qu'il est la traduction de ces syllabes, en quelque endroit du mot qu'on les trouve.

Ia, iu, reviennent fréquemment, le patois mouillant les consonnes, dans beaucoup de cas; ainsi *gu, giu* (eu), *aclapa, acliapa*, (accroupi); *rendu, rendiu* (rendu).

Enfin les exemples mêmes qui seront cités dans ces éléments montrent bien des fois la diphthongue *ou*.

3. — Des Consonnes

Il est difficile de traiter des consonnes. Quoique la plupart se prononcent comme en français, il en est qui diffèrent. Comme la raison ou la règle de ces différences reste inconnue, on ne sait si l'on doit voir dans ces changements de simples différences de prononciation, ou bien des consonnes particulières à la langue.

L'embarras augmente quand on veut donner la clef de l'emploi de ces prononciations ou de ces lettres, ce qui a lieu pour un mot n'ayant point lieu pour un autre, malgré la situation identique qu'elles occupent.

Consonnes associées: ch, dj, dz, tch, tz[1]. — Cette irrégularité d'emploi autoriserait peut-être à classer comme particulières au patois de l'Auvergne les associations de consonnes *dj, dz; ch, tch, tz,* que l'on trouve si souvent à la place de *c, g, j, s* français. Les exceptions que l'on rencontre ne suffiraient pas pour rendre vicieuse cette classification. Dans certains parlers, à Lezoux et à Thiers, notamment, ces consonnes doubles sont remplacées par les lettres françaises qu'elles supplantent ailleurs. On gagnerait en netteté, il me semble, à mettre à leur rang alphabétique ces associations de consonnes. La grammaire française ne fait-elle pas de même pour *c, k, q,* lesquels, bien qu'ayant le même son dans beaucoup de cas, ne sont pas moins, dans son alphabet, trois lettres différentes?

[1] Nous ne nous servons de ces associations de consonnes que pour figurer plus exactement les nuances de la prononciation. En fait, les poëtes de l'Auvergne les ont rarement employées.

Consonnes simples. — Il n'y a d'utilité à parler des consonnes qu'autant qu'elles diffèrent de celles du français. La première est *c*.

C, devant *l*, se prononce souvent comme *g*. *Ch* remplace *c* et *s* dans les mots français où cette lettre précède *i*.

D perd sa prononciation devant *i*, pour en prendre une qui varie entre celle du *d* et celle du *g*. *Dj* et *dz* prennent la place du *g* fort souvent et du *j*, partout où ces lettres se rencontrent en français : *mandza* (manger), *djuga* (jouer).

H aspiré est peu commun. On le trouve cependant dans *hésarta* (hasarder).

G, devant *l*, ne se prononce que très-faiblement et mouille l'*l* : *strangla (lia)* (étrangler).

J est rarement employé avec le même son qu'en français ; il remplace le *z* placé, dans les mots français, entre deux voyelles dont la dernière est *i*.

L, après les consonnes, est toujours mouillé. Le limanien prononce cette lettre en la faisant précéder du son faible du *g*. Ce serait une bonne orthographe que d'indiquer cela, en faisant suivre *l* par *h*, ainsi que l'usage l'a consacré dans beaucoup de noms propres, comme *Manlhot, Paulhaguet, Cunlhat (lio, lia)*.

N entre deux voyelles se mouille souvent. On aurait dû peut-être l'indiquer au moyen d'un tilde, comme dans *veña* (vigne). Les consonnes mouillées sont fréquentes dans le parler de la basse Auvergne. C'est un des plus saillants caractères de sa prononciation. A défaut du tilde, on devrait faire suivre par *h* les consonnes qui doivent être mouillées. Il faut à l'Auvergnat une fort longue absence du pays ou beaucoup d'attention pour ne pas transporter dans le français sa manière d'articuler les syllabes *di, mi, ti, fi, gi, ni*. Le plus souvent même, cette prononciation mouillée résiste à toutes les influences et fait reconnaître un Auvergnat dans tous les pays.

S, ss, ainsi que le son produit par les lettres *ti* dans les mots où se trouvent les associations de lettres *tion, tieux*, en français, se prononcent presque absolument *ch*.

T, au commencement des mots, devant *i* et *u*, prend un peu le son de *q*, et réciproquement *q* le son de *t*. Un Auvergnat a quelque peine à ne pas prononcer un peu *tittance*, en français, pour *quittance*.

Ts est d'un usage fréquent, soit en tant que lettre particulière au patois, comme dans *tsaudre* (falloir), soit comme remplaçant le *ch* français : *tsasqioun* (chacun). Il y a pourtant quelques exceptions à la prononciation de *ts* pour *ch;* ainsi dans les mots *pecheire* (pêcheur), *mechant* (méchant), *machara* (barbouillé, maculé), où il s'articule tout à fait comme en français.

Terminons ces diverses indications sur les lettres de l'alphabet par quelques observations complémentaires :

Souvent l'*r* qui est avant les voyelles a été placé après par le français, ou *vice versâ,* et souvent aussi l'*l* final est devenu *r.* Notre patois dit *rale* pour *rare;* dans beaucoup de mots, au contraire, c'est l'*r* du patois qui est devenu *l* en français.

Une grande partie des *e* du français, dans le corps des mots, a été changée en *a,* ce qui donne un peu la clef de la prononciation indécise que j'ai indiquée comme étant celle de l'*a* auvergnat : *tsar* (char), cher; *tsabre,* chèvre ; *tsartsà,* chercher ; *bountà,* bonté, etc. *O,* devant les nasales, a fait *ou ; oumbra,* ombre ; *dounque,* donc. Dans la même place, *a* a fait *i ; din, dedin,* dans.

La prosodie des mots, toutefois, le nombre de leurs syllabes, et conséquemment leur effet d'articulation, ont été très-généralement maintenus ; c'est le latin qui a le plus allongé. Voici, par exemple, *sauclià,* sarcler ; *empeità,* empêcher ; *despità,* disputer ; *creschì,* croître ; *fourment,* froment ; *erdi,* orge ; *enfounì,* entonnoir ; *s̃tulià,* éteuillé ; *fenna,* femme, etc. Le latin, lui, a fait *sarculus, impedire, disputare, crescere, frumentum, hordeum, infundibulum, stipula, femina,* etc.

4. — De l'Orthographe

Le patois d'Auvergne n'a pas eu assez de littérature écrite pour voir consacrer positivement son orthographe. Dès lors, il semble que l'on soit parfaitement maître de fixer cette orthographe selon sa fantaisie. C'est, en général, ce qu'ont fait les personnes qui, soit dans le siècle dernier, soit récemment, se sont amusées à écrire en cette langue. Dans leurs vers, presque tous traduits ou inspirés des littératures cultivées, elles ont tantôt pris pour règle un principe, tantôt un autre. Le plus souvent, elles se sont arrêtées à une imitation de la prononcia-

tion, comme à ce qui était le plus naturel pour l'écrivain et le plus commode pour ceux qui lisent.

On ne pourrait cependant donner d'orthographe arbitraire qu'à une langue entièrement neuve et isolée, sans radicaux comme sans dérivés. La plus convenable pour un idiome pareil serait, à coup sûr, celle qui se règlerait sur la prononciation, bien que la prononciation complique beaucoup le langage écrit, le change souvent et, au lieu de rendre faciles la lecture et l'intelligence des mots, les embarrasse au contraire. Encore serait-il désirable de trouver un terme moyen entre les longueurs du mot parlé et la simplicité nécessaire au mot écrit.

Mais, quand il s'agit d'une langue à laquelle ses dérivés, au moins, donnent une source commune, quelque obscurité qui environne d'ailleurs cette source, il n'en saurait plus aller de même. L'orthographe y jouit bien d'une certaine liberté, mais ne saurait être arbitraire. Elle s'établit forcément d'après les principes admis par les idiomes placés dans des situations analogues et doit s'y accommoder avec soin. Pour avoir méconnu cette règle, des écrivains patois ont écrit et imprimé de manière à faire une langue souvent méconnaissable, un jargon illisible, de choses remplies d'esprit qui seraient, sans cela, de très-heureux essais de littérature rustique.

Trois principes dominent, chacun dans une certaine mesure, l'orthographe des langues cultivées. Ces trois principes sont l'étymologie, la dérivation, la prononciation. Je proposerais de les employer, pour l'orthographe patoise, dans les limites où la grammaire française se sert d'eux, et de la même manière. Les règles de l'orthographe pourraient consister, il me semble, à conserver les radicaux, pour que la filiation des mots soit aussi apparente que possible; à former les terminaisons de telle sorte que les dérivés puissent en découler naturellement par l'addition de désinences plus ou moins fines; enfin à rapprocher le langage écrit du langage parlé, autant que le permet le respect des deux premières lois, dans tous les mots qui leur sont soumis, et autant que l'exige la simplicité du langage écrit, quant à ceux qui sont parfaitement originaux, qui n'ont pour ainsi dire ni tradition ni descendance.

Évidemment ces principes risquent de recevoir des exceptions nombreuses ; mais, tant qu'on le peut, il convient d'y ra-

mener les exceptions. On objecterait vainement que la manière de prononcer les mots ne serait pas tout indiquée par là. L'orthographe, en effet, ne donne pas la prononciation ; la grammaire elle-même n'arrive qu'à en poser les modes, car l'enseigner est le fait de l'usage. Tout ce que l'on pourrait faire serait de placer entre parenthèse le mot écrit tel qu'on doit l'articuler.

Il y aurait donc lieu, par exemple, de conserver autant qu'on le pourrait l'orthographe des mots français et latins qui existent en patois; ces mots français et latins sont les dérivés des autres, ils témoignent de leur orthographe originelle. On devrait, en conséquence, se servir de l'*s* pour marquer les pluriels quand ils ne le sont pas par une désinence propre. La littérature romane l'a fait, c'est une tradition bonne à suivre ; quelles raisons donnerait-on pour écrire autrement qu'elle ceux de nos mots dont elle faisait usage? Même les bizarreries et quelques erreurs pourraient être maintenues, car il y a eu similitude de génie, et ce qui a amené un accident dans cette langue cultivée a dû ou pu le produire dans les dialectes ou les parlers vulgaires. Je crois devoir indiquer aussi comme nécessaire l'emploi, dans les mêmes circonstances et dans des cas analogues, des différents signes orthographiques admis en français, tels que les accents, l'apostrophe, la cédille, le trait d'union, la parenthèse et le tréma.

5. — De l'Elision et de la Contraction

Les accidents d'élision et de contraction se produisent avec fréquence dans nos patois. Ils affectent les voyelles finales des mots et des syllabes entières de l'article ou du pronom.

L'élision a lieu, pour la voyelle finale des mots, quand le suivant commence par une voyelle semblable; quand c'est une voyelle différente, elle arrive moins fréquemment. Il n'y a pas de règle bien générale. Dans des localités, on observe l'élision rigoureusement, tandis que dans d'autres on en tient peu de compte. L'usage seul donnerait à cet égard les notions exactes. Ainsi le défaut de liaison est plus fréquent dans le limanien que dans le brivadois, et il en est que le limanien ne tolère pas; ressemblant à cet égard au brivadois, il les évite par le moyen de lettres euphoniques, qui sont *z'*, *l'*, *t'* et *q'*.

6. — **Lettres euphoniques**

Z' est toujours employé à ce titre devant le verbe *avoir,* même quand ce verbe commence la phrase.— *L* se met entre des mots qu'une voyelle termine et commence. Pour dire : il faut être, le Brivadois dit : *tsau l'esse.* Il fait aussi quelques liaisons avec *t* et *q;* il dit : *san t'esclôs* (sans sabots), *din q'un tsan* (dans un champ). Mais ces lettres sont beaucoup moins employées que *z* et *l;* celles-ci semblent caractéristiques des dialectes du haut Allier.

Quant aux liaisons des consonnes finales avec les voyelles initiales, elles ne sont pas d'un grand usage, si ce n'est pour des lettres dont le son se lie naturellement au mot suivant ; ainsi l'*l,* qui se lie habituellement, et aussi l'*s* de l'article au pluriel.

GRAMMAIRE

.1 — De l'Article

L'article est une partie essentielle du discours, en auvergnat comme en français. Il se met devant le substantif ou devant les mots employés substantivement, et sert à distinguer les genres, les nombres, les relations de sujet et de régime. — Il perd souvent, par élision, sa voyelle finale, et, comme l'article français, est sujet à la contraction : *d'aus* pour *de l'aus,* etc. Il se décline ainsi :

	MASCULIN.	FÉMININ.
SING. —	*Le, lo, l'*	*la, l'.*
	Dei, de, del' (de le, de la)	*de la, de l'.*
	Ei	*a la* ou *vei la* et *bei la.*
PLUR. —	*Lei, los*	*las.*
	De los, de lais, dos, d'eis, d'els (de les)	*de las.*
	Vei leis ou *vei los* (vers les)	*vei las* ou *bei las.*
	Et *bei leis* ou *bei leis* (avec les).	

Voici des EXEMPLES DE L'EMPLOI DE L'ARTICLE :

Le tsami de Lende mèna ei tsan dei roc, à la vegna daus Bard, vei los pras naus, passa da raza leis scurias de la borie, e dona passadze bei leis vatzas de Piar pa na mandzà las erbas de las couveiràs.—(Le chemin de Lempdes mène au champ du roc, à la vigne des Bard, aux prés hauts (vers les prés), passe contre les écuries du domaine, et donne passage aux vaches (avec les vaches) de Pierre pour aller manger les herbes des collines (de les).

On remarquera que le régime indirect, soit singulier, soit pluriel, n'est point formé par l'article seul, mais par le secours aussi des deux prépositions *vei* et *bei,* qui signifient pro-

prement *vers* et *avec*. Ainsi on ne dit pas: va à la vigne, parle à Pierre; mais bien: va vers la vigne, parle avec Pierre: *vé vei la vegna, parla bei Piarre*. Ces deux régimes indirects ne s'emploient pas indifféremment. Un paysan ne dirait pas en patois: va AVEC la vigne, ou donne à manger VERS la vache; mais *vé* VEI *la vegna, done manza* BEI *la vatsa*. Il me paraît pouvoir être tenu comme règle que *bei* (avec) s'emploie pour les choses animées, tandis que *vei* (vers) n'est usité qu'à l'égard des choses inanimées. Le génie de la langue paraît avoir été, ici, de distinguer les objets avec lesquels on peut entrer en communication, de ceux dont on ne peut que s'approcher.

2. — **Du Substantif**

L'auvergnat admet deux genres : le masculin et le féminin; il admet aussi deux nombres : le singulier et le pluriel.

Genres et nombres sont indiqués, le plus ordinairement, par l'article et le pronom, souvent par une terminaison particulière. On peut dire que l'*a* muet est la terminaison de la plupart des noms féminins. D'autres fois, comme en français, le féminin se forme du masculin par l'addition de *e* muet : *en petiot* (un petit), *ena petiote* (une petite). Il y a aussi des mots qui sont invariables, ceux terminés par *u* notamment; mais encore en est-il de ceux-là qui font *una* au féminin.

Le pluriel des noms féminins en *a* ou *e* muet se forme par la substitution de *â* très-ouvert et long à *a* muet. Il conviendrait, je l'ai dit, de les écrire par *s*, pour conserver la tradition grammaticale que la langue romane a transmise au français et que le latin a consacrée; mais le langage parlé y oblige, car il fait toujours sentir l'*s*. Les substantifs masculins en *ei* au singulier ont leur pluriel en *ès* ou *èis* ouvert. Quelques-uns, comme *pastre* (berger), qui est masculin, font leur pluriel en *eis : laus pastreis*. D'autres fois, la prononciation seule indique la différence du nombre, en substituant les lettres muettes ou fermées aux lettres ouvertes; d'autres fois, enfin, les noms sont invariables, et il y en a bon nombre.

Le verbe patois, de même que le verbe français, s'emploie substantivement. Exemple : *viaure* (vivre), *le viaure* (ce qui est

nécessaire à la vie), *laus viaures* (les vivres); *coueire* (cuire), *le coueire* (la marmite), c'est-à-dire ce dans quoi l'on fait cuire.

3. — De l'Adjectif

L'adjectif s'accorde en genre et en nombre avec le substantif et suit ses règles. Il y a, toutefois, des adjectifs de deux genres : ceux en *ide,* notamment, comme *sulide* (solide) ; ceux en *ble* ou *ple,* et généralement ceux qui se terminent au singulier par la voyelle *e,* ainsi que les adjectifs numéraux.

On ne saurait donner aucune règle absolue de la formation du féminin avec le masculin pour les adjectifs ; mais la terminaison en *a* muet pour le féminin est une des plus communes. Ainsi, *grand,* féminin *granda ; entei* (entier), féminin *enteira ; loun* (long), féminin *loundza ; bo* et *bou* (bon), féminin *bona* ou *bouna ; mouva* (mauvais), féminin *mouvasa,* etc.

Le nombre de l'adjectif est aussi indiqué, au moins dans le discours, par la terminaison. Ainsi, *ena grossa vatsa* (une grosse vache) , au pluriel, *de grossàs vatsàs ; un grand dzardi* (un grand jardin), *de grandos dzardis.* Du reste, les adjectifs autres que ceux de quantité ou de mesure sont rares dans la langue patoise. La culture n'y ayant pas compliqué l'idée, elle n'a qu'un petit nombre de qualificatifs. Mais les degrés de comparaison y existent ; ce sont : *ta* ou *tan* pour aussi, autant ; *pas ta* (pas tant, pas autant) pour moins ; *mei, moué* en limanien, pour plus ; *le* et *la mei, le* et *la piu,* pour le plus. Le superlatif absolu, lui, est très-peu usité. Comme en français, ces différents termes de comparaison veulent *que* après eux.

Mieux a aussi son équivalent dans le patois d'Auvergne ; c'est *meliour* (meilleur), qui a l'emploi de *mieux* en français. *Mei de* (plus de) est usité aussi : *mei de cent escus* (plus de cent écus).

Adjectifs numéraux. — *En* ou *ioun, daous, treis, quatre, chanq* ou *chinq, set, vei* ou *vuei, naou, deits, ounze, dudze, terdze, quatordze, quĩenze, sedze, derset, deizeuei, deisnaou, vient,* sont nos noms de nombres cardinaux patois, et la numération se continue de la même manière que dans le français.

Ces adjectifs numéraux ont ceci de remarquable, que *ioun* et *dau* s'accordent en genre avec le substantif : ils font au féminin *iuna, dua.* A l'imitation du français, imitation récente peut-être, les nombres ordinaux se forment en ajoutant la terminaison *ème* aux nombres cardinaux; toutefois, premier se dit *pourmei,* et second, *segoun* ou *deugème.*

ADJECTIFS INDÉFINIS.— Les adjectifs indéfinis sont: *tsaque, tsasqioun* (chaque, chacun) ;—*paioun* (aucun ou personne),— *même* (même), que je crois moderne ; — *tut* (tout), – *tutta, tuttas* (tout, toutes),—*tutteis* (tous) ; – *tau* (tel, telle), qui est sans genre; *quau* (quel, quelle). - On dit aussi, pour quelle, *quen ena* (quelle une); — *quauque, quauqua* (quelque).— Plusieurs est devenu patois et se dit *plujeurs,* mais s'emploie peu et par imitation du français.

4. — Des Pronoms

PRONOMS PERSONNELS

Première personne

	Singulier.	Pluriel.
SUJET.—	*Ie, iau,* je, moi.	
RÉGIME DIRECT.—	*Me, se,* moi, se,	*Nus* ou *nous.*
RÉGIME INDIRECT. —	*Bei ye, bei me,* à moi.	*Bei nus* ou *bei nous,* à nous.

Exemples: *Ye ou ame pas* (je n'aime pas cela). *Me faras de mau* (tu me feras du mal). *Bailas quo bei ye?* (vous me donnez cela?)

Le pronom s'emploie rarement seul au pluriel ; l'auvergnat dit bien *nous,* mais plutôt *nus autreis, n's autreis* (nous autres) : *bailas quo bei n's autreis* (donnez-nous cela), plutôt que *baila nus* ou *nous quo,* et surtout que *baila quo bei nous.*

Deuxième personne

	Singulier.	Pluriel
SUJET ET RÉGIME DIRECT.—	*Tiu, te,* tu toi.	*Vous.*
RÉGIME INDIRECT.—	*Te* et *bei tiu,* te, à toi (avec toi).	*Bei vous* et *vous* (avec vous).

Exemples : *Tiu, n'auras dje* (toi, tu n'en auras pas).—*Te fau mau?* (je te fais mal?)— *Vous fau pas tort* (je ne vous fais pas tort).—*Quo ne vous appartent pas* (cela ne vous appartient pas). — *Parle pas bei vous* (je ne vous parle pas). — *Vole pas te faire tort* (je ne veux pas te faire tort). — L'auvergnat supprime le plus souvent les pronoms de la seconde personne au régime indirect ; il les remplace par le pronom ou adjectif possessif *tien, mien.* Dans le dernier exemple que je viens de citer, on dirait plus correctement : *quo n'est pas tione,* ou *mionne,* ou *vostre,* etc., etc. (cela n'est pas tien, mien, vôtre), pour : cela n'est pas à toi, à moi, à vous, etc., etc.

Troisième personne

Singulier masculin.	Pluriel.
SUJET ET RÉGIME DIRECT.—*Li, le,* il, lui, le.	*Les, laus,* les, ils, eux.
RÉGIME INDIRECT. — *Bei z'ei, li* ou *y*, à lui.	*Bei z'laus,* à eux.

Exemple : *Ot parla par z'ei* (il a parlé pour lui).— *Bayla-li-le* (donne-le-lui).—*Le lup les ot mandza* (le loup LES a mangés). — *Quo ne vai pas bei z'laus* (cela ne LEUR va pas), *bei z'ei* (ne LUI va pas). *Tzau li re dire* (il ne faut LUI rien dire), ou *liau re dire* (LEUR rien dire). — *Didzas-li* ou *didzas-y* (dites-lui).— *Li,* employé ainsi, est des deux genres.

Singulier féminin.	Pluriel.
SUJET ET RÉGIME DIRECT. — *La, z'la, yo, lia, elia*[1], elle.	*Las, z'las, elias,* elles.
RÉGIME INDIRECT.— *De z'la, bei z'la,* d'elle à elle.	*De z'las, bei z'las,* d'elles, à elles.

Ainsi qu'en français, *le, leis, la, las,* pronoms, accompagnent toujours un verbe comme régime. Les pronoms *me, te, se,* s'écrivent et s'emploient comme en français. — *En* est également patois ; il s'emploie pour de lui, d'eux, d'elle, d'elles, concurremment avec *de z'ei, de z'laus, de z'la, de z'las,* de la

[1] Patois de Clermont, de Riom et des villages environnants. — (*Poésies patoises* de Pastourel, etc).

même façon qu'en français. — Il s'emploie aussi pour *ceci* et *cela :* — *N'en sei pas la causa* (je n'en suis pas la cause). — Comme en français, encore, le patois ajoute *même* au pronom personnel pour donner plus de force à l'expression : *ie même, z'ei même* (lui-même).

ADJECTIFS ET PRONOMS POSSESSIFS

SINGULIER

Masculin.	Féminin.
Moun,	*ma.*
Toun,	*ta.*
Soun,	*sa.*
Nostre, noste,	*nostra* ou *nosta.*
Vostre, voste,	*vostra* ou *vosta.*
Liour,	*liaus.*

PLURIEL

Masculin.	Féminin.
Maus, meis.	*mas.*
Taus, teis.	*tas.*
Saus, seis.	*sas.*
Nostreis ou *nosteis.*	*nostras, nostas.*
Vostreis ou *vosteis.*	*vostras, vostas.*
Liours.	*liaus.*

Comme on va le voir, le pronom possessif patois a été formé de l'adjectif possessif, de la même manière que dans le français.

SINGULIER

Le, ou *la mione.*
Le, ou *la tionne.*
Le, ou *la sionne (chonne).*
Le, ou *la nostre* ou *noste.*
Le, ou *la vostre* ou *voste.*
Le, ou *la liour.*

PLURIEL

Masculin.	Féminin.
Laus mionnes.	*las mionnas.*
Laus tionnes.	*las tionnas.*
Laus sionnes.	*las sionnas (chonnas).*
Etc., comme au singulier.	*las nostras* ou *nostas.*
	las vostras ou *vostas.*
	las liours.

Mien, tien, ont un emploi fréquent dans les parlers de l'Auvergne, pour indiquer l'idée de propriété; on dit: *quo dei mione,* c'est-à-dire cela du mien, ou *quo mione,* cela mien.

Généralement, le bas-auvergnat n'admet pas le pronom devant le verbe; il ne l'emploie guère que comme régime direct ou indirect. C'est là une de ses formes caractéristiques. L'usage qui se fait du pronom dans les parlers limanien et dorien ne saurait, à mon sens, infirmer cette règle, dont la généralité ne souffre point ou à peu près point d'exception dans la basse Auvergne et dans la haute, hors de ces parlers. L'emploi du pronom comme sujet du verbe, quand il y a lieu, tient peut-être à l'imitation du français, par suite du voisinage d'influences que les autres localités ne connaissent pas. L'élision de la voyelle finale des pronoms est aussi une règle générale. Comme dans la langue romane, bien plus, la voyelle intérieure disparaît: ainsi, *n's, v's,* représentent très-souvent nous, vous, particulièrement dans certains dialectes: *n's en di* (on nous a dit). Élidé ou contracté ainsi, le pronom devient, dans la prononciation, fixé au mot qui le précède ou à celui qui le suit, selon que le premier se termine ou que le second commence par une voyelle.

PRONOMS DÉMONSTRATIFS. — *Ce, quo, quo-d'ati, quo-d'acei, quo-d'alei* (ce, ceci, cela); — *qué, qué-d'ati, qué-d'acei* (celui, celui-ci, celui-là); —*qelau-d'ati, d'acei* (celle, celle-ci, celle-là); — *quelaus, quelas-d'ati— d'acei— d'alei* (ceux, celles, ceux-ci, ceux-là, celles-ci, celles-là): voilà les pronoms démonstratifs.

Quand ce pronom est employé comme adjectif démonstratif, il se dit *qué* ou *aqué* (ce), *quéla* ou *aquèla* (cette), *quelaus, quelas* (ces).

Pronoms relatifs. — *Que, qu', que z',* devant les voyelles (qui, que), sont les pronoms relatifs : *Le mounde que mandzount liour be sabount pas ce que fant* (les personnes qui mangent leur bien ne savent pas ce qu'elles font). *Le mounde que z'ame* (les personnes que j'aime) ; *le tsamp qu'ant tsata laus vegeis* (le champ qu'ont acheté les voisins).

Pronoms indéfinis. — *Quau* (quoi), peu usité ; *qioun, qiuna* (lequel, laquelle) ; *qiunaus, qiunas* (lesquels, lesquelles, quelques-uns, quelques-unes).

Dont s'emploie aussi, quoique peu fréquemment, avec le même sens qu'en français. — *On* est inusité ; à sa place l'auvergnat dit : *le mounde* (les personnes, le monde), ou bien il se sert du verbe à la troisième personne du pluriel : *disount* (ils disent) pour *on dit; le mounde* est alors sous-entendu. Il y a des localités où l'emploi de *se* pour *on* est usuel ; exemple : *se disount,* on dit ; ici encore *le mounde* est sous-entendu. Dans certains cas, cependant, *on* se traduit par *an,* précédé de l'euphonique *l'* ; exemple : *quand l'an z'ai maridada* (quand on est mariée).

Tsasqioun (chacun),— *quauqioun* (quelqu'un) ;—*laus autreis* (les autres);—*ioun l'autre* (l'un, l'autre) ;—*paioun* (personne), sont les autres pronoms indéfinis.

5. — **Du Verbe**

Puisées à des sources communes, formées d'éléments identiques et soumises à des vicissitudes semblables dans lesquelles le degré seulement a différé, les grammaires auvergnate et française présentent les mêmes règles générales relatives au verbe, à son sujet, à ses régimes et à ses modifications de nombres, de personnes, de modes, de temps. La descendance du patois ou, mieux, du celtique au français, reçoit ici sa démonstration la plus forte, puisque le verbe est l'essence de toute langue.

Comme le français, le patois d'Auvergne n'a qu'un seul verbe substantif, à savoir le verbe être : *esse* ou *estre*. Comme lui aussi, il reconnaît cinq sortes de verbes adjectifs : 1° le verbe actif : — *scrise* (j'écris), *mandze* (je mange) ; 2° le verbe passif, ou

du moins conjugé passivement avec l'auxiliaire: *esse* ou *estre ama* (être aimé); 3° le verbe neutre: *langui, landi* (languir); *na*, aller; 4° le verbe pronominal: *se suvenì* (se souvenir), *se nanà* ou *s'ennanà* (s'en aller), *se pensà* (penser), *se soundzà* (songer); 5° le verbe impersonnel: *tsau, tsauiot* (il faut, il fallait); *pleit, pleiguet* (il pleut, il plut); *essaura* (il sèche); *échira* (il fait de la tourmente).

Le verbe est ainsi semblable au verbe français. Il se conjugue de même suivant cinq modes et dans huit temps, qui sont les modes et les temps du discours français; et, sauf quelques exceptions que j'indiquerai, ceux-ci se forment et ceux-là expriment les modifications de l'action de la même manière que dans le verbe français. — Les auxiliaires *estre* ou *esse* (être), et *ver* ou *aver* (avoir), y servent de même à la composition des temps. Il y a plus, les exigences de l'oreille française ont été celles de l'oreille auvergnate; car, pas plus qu'en français, le patois ne dit: *m'ai troumpà, m'ai mourdiu* (je m'ai trompé, je m'ai mordu), mais bien *me sai troumpa, me sai mourdiu* (je me suis trompé, je me suis mordu), bien que, dans cette locution, le verbe *esse* soit pris pour le verbe *ver, aver*.

Mais le patois est plus simple que le français quant au nombre de ses conjugaisons. Il n'en compte que trois: 1° celle en *a*, répondant à la française en *er*; 2° celle en *i*, répondant à la française en *ir*; 3° celle en *re*, qui correspond à la même du français. Ce sont les verbes en *oir* qui font défaut; la cause en est sans doute en ce que la plupart des mots ou verbes français en *oir* se terminent en patois par *re* ou *bre*.

Il ne faudrait pas, néanmoins, induire de cette correspondance du patois au français un procédé constant de formation des verbes patois par les verbes français, en changeant par *a* la voyelle finale *er*, par *i* celle des verbes en *ir*, et celle des verbes en *oir* par *re, bre* ou *dre*. Ce mode de formation reçoit des exceptions trop nombreuses pour être pris comme règle absolue; de telle sorte que beaucoup de verbes de la seconde conjugaison, par exemple, comme ouvrir (*badà*), couvrir (*catà*), se trouvent, en patois, transportés à la première.

De même que le français, enfin, le patois d'Auvergne a, dans chacune de ses conjugaisons, des verbes réguliers, irréguliers et défectifs.

Conjugaison des auxiliaires

Les deux auxiliaires auvergnats ont le même usage que les deux auxiliaires français. Ils servent à se conjuguer eux-mêmes et à conjuguer les temps composés des autres verbes. Toutefois, dans le français, *avoir,* seul, se conjugue lui-même; dans le patois, les deux verbes ont cette forme. Le patois dit: *je suis été, je serai été, que je sois été,* ce que le français repousse comme une très-vicieuse locution; toutefois il ne dit pas *il est été,* mais bien *il a été: z'ai sta.*

Le verbe *avoir*, en patois, offre ceci de remarquable, qu'excepté à l'impératif il se conjugue toujours précédé d'un *z,* jouant, comme dans les différentes autres circonstances de son emploi, le rôle de consonne euphonique; si l'on voulait dire: moi, j'ai, on ne pourrait pas le rendre par *ie, ai,* mais par *ie, z'ai.* Ce verbe, à tous les temps hormis l'impératif, et à toutes les personnes, conserve cette liaison. On dit: j'ai acheté, Z'AI TSATA; j'ai eu ce champ dans le partage, Z'AIGU QUÉ TSANP DIEN LE PARTADZE; pourvu que j'aie fini, MA QUE Z'ADZE TSABA.

Par suite de la même loi d'euphonie, l'infinitif du verbe *esse* prend toujours un *l'*. On ne dirait pas *tsau esse* (il faut être), mais bien *tsau l'esse.*

VERBE Être

INFINITIF. *Esse* ou *estre* (être). — PASSÉ. *Esse* ou *estre sta,* (avoir été). — PARTICIPE PRÉSENT. *Stant* (inusité). — PARTICIPE PASSÉ. *Sta* (été).

INFINITIF

1. *Présent*

Sei, je suis.
Sei, tu es.
Sei, il *ou* elle est.
San, nous sommes.
Sès, vous êtes.
Sount, ils *ou* elles sont.

2. *Imparfait*

Z'ère, j'étais.
Z'èré, tu étais,
Z'èra, il *ou* elle était.
Z'èran, nous étions.
Z'èrâs, vous étiez.
Z'èrount, ils *ou* elles étaient.

3. *Passé défini*

Seguère, je fus.
Seguèré, tu fus.
Seguèt, il *ou* elle fut.
Seguèran, nous fûmes.
Seguèrâs, vous fûtes.
Seguèrount, ils furent *ou* elles furent.

4. *Passé indéfini*

Sei sta, je *suis* été, pour j'*ai* été.
Sei sta, tu *es*, pour *as* été.
Z'ei sta, il *ou* elle a été.

San sta, nous sommes été	pour	avons	été.
Sès sta, vous êtes été		avez	
Sount sta, ils sont été.		ont	

5. *Passé antérieur*

Il n'y en a pas ; on le remplace par le conditionnel passé.

6. *Plus-que-parfait*

Z'ère sta, j'étais été pour j'avais été.
Z'èré sta, tu étais — tu avais été.
Z'èra sta, il était — il avait été.
Z'èran sta, nous étions — nous avions
Z'èrâs sta, vous étiez — vous aviez
Z'èrount, ils étaient — ils avaient *été*

7. *Futur*

Serai, je serai.
Seras, tu seras.
Serot, il *ou* elle sera.
Seran, nous serons.
Serès, vous serez.
Serount, ils *ou* elles seront.

8. *Futur antérieur*

Serai sta, je serai été. — etc., comme au futur, en ajoutant le participe *sta*.

CONDITIONNEL

1. *Présent*

Serio,[1] je serais.
Serìa, tu serais.
Seriot, il *ou* elle serait.
Serian, nous serions.
Serias, vous seriez.
Seriount, ils *ou* elles seraient.

2. *Passé*

Seriò sta, je serais été.
Seriò, tu serais été, — etc., comme au conditionnel présent, en ajoutant le passé *sta*; pron. *se-iò*.

IMPÉRATIF

Satse, sois.
Satsan, soyons.
Satsas, soyez.

SUBJONCTIF

1. *Présent ou futur*

Que satse, que je sois.
Que satsé, que tu sois.
Que satsa, qu'il *ou* qu'elle soit.
Que satsan, que nous soyons.
Que satsas, que vous soyez.
Que satsount, qu'ils *ou* qu'elles soient.

2. *Imparfait*

Que seguèsse, que je fusse.
Que seguèssé, que tu fusses.
Que seguessa, qu'il *ou* qu'elle fût.
Que segassion (pr. *ss* comme ch.), que nous fussions.
Que segassïas (id.), que vous fussiez.
Que seguèssount, qu'ils *ou* qu'elles fussent.

3. *Passé*

Que satse sta, que je *sois*, pour que *j'aie* été, etc., comme au subjonctif présent, en ajoutant le passé *sta*.

4. *Plus-que-parfait*

Que seguesse sta, que je *fusse*, pour que *j'eusse* été, etc., comme au subjonctif imparfait, en ajoutant le passé *sta*.

[1] Prononcez la plupart du temps, comme dans presque tous les dialectes du Midi, *sei-ò se-ià*, *se-iot*, etc.

Verbe **Avoir**

INFINITIF. *Aver* ou *ver* (avoir). — PASSÉ. *Aver* ou *ver gu* (*giu*). — PARTICIPE PRÉSENT. *Adzan* [1]. — P. PASSÉ. *Gu* (*giu*).

INDICATIF

1. *Présent*

Z'*ai*, j'ai.
Z'*as*, tu as.
Z'*ot*, il *ou* elle a.
Z'*aven*, nous avons.
Z'*avès*, vous avez.
Z'*ant*, ils ont.

2. *Imparfait*

Z'*ayo* ou *z'avio*, j'avais.
Z'*ayas* ou *vias*, tu avais.
Z'*ayot* ou *viot*, il *ou* elle avait.
Z'*ayant* ou *vian*, nous avions.
Z'*ayâs* ou *viâs*, vous aviez.
Z'*ayount* ou *viount*, ils *ou* elles avaient.

3. *Passé défini*

Z'*aguère*, j'eus.
Z'*aguèré*, tu eus.
Z'*aguet*, il *ou* elle eut.
Z'*aguêran*, nous eûmes.
Z'*aguèras*, vous eûtes.
Z'*aguèrount*, ils *ou* elles eurent.

4. *Passé indéfini*

Z'*ai gu*, j'ai eu.
Z'*as gu*, tu as eu.
Z'*ot gu*, il *ou* elle a eu, — etc., comme au présent, en ajoutant le passé *gu*.

5. *Plus-que-parfait*

Z'auriò gu, j'avais eu, etc., comme à l'imparfait, en ajoutant le passé *gu*; pron. *z'au-iò gu*.

6. *Futur*

Z'aurai, j'aurai.
Z'auras, tu auras.
Z'aurot, il *ou* elle aura.
Z'auran, nous aurons.
Z'aurès, vous aurez.
Z'auraunt, ils *ou* elles auront.

7. *Futur antérieur*

Z'aurai gû, j'aurai eu, etc., comme au futur, en ajoutant le passé *gu*.

CONDITIONNEL

1. *Présent*

Z'aurio[2], j'aurais.
Z'aurias, tu aurais.
Z'auriot, il *ou* elle aurait.
Z'aurian, nous aurions.
Z'aurias, vous auriez.
Z'auraunt ou *z'auriount*, ils *ou* elles auraient.

2. *Passé*

Z'auyo gu, etc., comme au conditionnel présent, en ajoutant le passé *gu*.

[1] Le participe présent est à peu près inusité.
[2] Prononcez : *z'au-io*, *z'au-ìas*, etc.

IMPÉRATIF

Adze, aie.
Adzen, ayons.
Adzas, ayez.

SUBJONCTIF

1. *Présent*

Que z'adze[1], que j'aie.
Que z'adzei, que tu aies.
Que z'adza, qu'il *ou* qu'elle ait.
Que z'adzan, que nous ayons.
Que z'adzas, que vous ayez.
Que z'adzount, qu'ils *ou* qu'elles aient.

Imparfait

Que z'aguèsse, que j'eusse.
Que z'aguèssé, que tu eusses.
Que z'aguèssa, qu'il *ou* qu'elle eût.
Que z'aguachan (*ss*), que nous eussions.
Que z'aguachas (*ss*), que vous eussiez.
Que z'aguèssaunt, qu'ils *ou* qu'elles eussent.

Passé

Que z'adze gu, que j'aie eu.
Quc z'adzei gu, que tu aies eu, etc.. comme au subjonctif présent, en ajoutant le passé *gu*.

Plus-que-parfait

Que z'aguèsse gu, que j'eusse eu, etc., comme à l'imparfait du subjonctif, en ajoutant le passé *gu*.

VERBES ACTIFS

Tableau des trois conjugaisons régulières

I. — INFINITIF EN **a**

INFINITIF

Egegua[2], arranger.

Passé

Aver égegua, avoir arrangé

PARTICIPE

Présent

Egeguant, arrangeant.

Passé

Egegu, arrangé.

INDICATIF

Présent

Egègue, j'arrange.
Egègué, tu arranges.
Egègua, il arrange.
Egegan, nous arrangeons.
Egeguàs, vous arrangez.
Egègount, ils arrangent.

[1] On supprime assez ordinairement l'euphoniqûe *z'*, pour dire *qu'adze*. *qu'aguèsse*, à ce temps et au suivant.

[2] On doit prononcer un peu comme s'il y avait *égıgua*, mais en donnant un son très-faible à l'*i*. Peut-être faudrait-il écrire *égeiga*. L'*e* du commencemcnt est souvent élidé dans la prononciation ; le Brivadois surtout dit volontiers *tsau 'gega quo* (il faut arranger cela).

Imparfait

Egeguave, j'arrangeais.
Egeguavé, tu arrangeais.
Egeguava, il arrangeait.
Egeguavan, nous arrangions.
Egeguavàs, vous arrangiez.
Egeguavount, ils arrangeaient.

Passé défini

Egeguère, j'arrangeai.
Egeguèré, tu arrangeas.
Egeguet, il arrangea.
Egeguèran, nous arrangeâmes.
Egeguèràs, vous arrangeâtes.
Egeguèrount, ils arrangèrent.

Passé indéfini

Z'ai égegua, j'ai arrangé.
Z'as égegua, tu as arrangé, etc., comme au passé indéfini du verbe *aver*, en ajoutant le passé *égegua*.

Passé antérieur

Z'ai gu égegua, j'ai eu arrangé.
Z'as gu égegua, tu as eu arrangé.
Z'ot gu égegua, etc., comme au passé indéfini de *aver*, suivi des passés *gu* et *égegua*.

Autre passé antérieur

Z'aguère égegua, j'eus arrangé.
Z'aguèré égegua, etc., comme au passé antérieur du verbe *aver*, en ajoutant le passé *égegua*.

Plus-que-parfait

Z'ayo ou *vio égegua*, j'avais arrangé.
Z'aya ou *via égegua*, etc., comme au plus-que-parfait du verbe *aver*, en ajoutant le passé *égegua*.

Futur

Egeguarai, j'arrangerai.
Egeguaras, tu arrangeras.
Egeguarot, il arrangera.
Egeguaran, nous arrangerons.
Egeguarès, vous arrangerez.
Egeguarount, ils arrangeront.

Futur antérieur

Z'aurai égegua, j'aurai arrangé.
Z'auras égegua, — etc., comme au futur antérieur du verbe *aver*, en ajoutant le passé *egeguà*.

CONDITIONNEL

Présent

Egegario [1], j'arrangerais.
Egegarias, tu arrangerais.
Egegariot, il arrangerait.
Egegarian, nous arrangerions.
Egegarias, vous arrangeriez.
Egegariount, ils arrangeraient.

Passé [2]

Zauio ou *rio égeguà*, j'aurais arrangé
Zauia ou *ria égeguà*. —etc., comme au conditionnel passé du verbe *aver*, en ajoutant le passé *égeguà*.

IMPÉRATIF

Egèguè, arrange.
Egeguan, arrangeons.
Egeguas, arrangez.

SUBJONCTIF

Présent

Qu'égègue, que j'arrange.
Qu'égègué, que tu arranges.
Qu'égéguat, qu'il arrange.

[1] Prononcez *egega-iò*, etc., comme dans les cas semblables
[2] Le conditionnel passé *j'eusse* ne s'emploie guère.

Qù'égèguachan, que nous arrangions
Qu·égèguachas, que vous arrangiez.
Qu'égègount, qu'ils arrangent.

Imparfait

Qu'égeguèssé, qne j'arrangeasse.
Qu'égeguesé, que tu arrangeasses.
Qu'égeguèssat, qu'il arrangeât.
Qu'egeguachan (*ss.*), que nous arrangeassions.
Qu'egegachàs (*ss*), que vous arrangeassiez
Qu'égeguessount, qu'ils arrangeassent.

Passé

Que z'adze ègeguà, que j'aie arrangé.
Que z'adzé ègeguà, etc.
Que z'adz' éguegà, etc., comme au subjonctif présent d'*aver*, en ajoutant *égeguà*.

Plus-que-parfait

Que z'aguesse égeguà, que j'eusse arrangé.
Que z'aguessé égeguà, que tu eusse arrangé.
Que z'aguessa égeguà.—etc., comme au plus-que-parfait du subjonctif d'*aver*, en ajoutant *égeguà*.

Infinitif en i [1]

INFINITIF

Basti, bâtir.

Passé

Aver basti, avoir bâti.

PARTICIPE

Présent

Bastissant, bâtissant.

Passé

Basti, bâti.

INDICATIF

Présent

Bastisse, je bâtis.
Bastissé, tu bâtis.
Bastit, il bâtit.
Bastissant, nous bâtissons.
Bastissès, vous bâtissez.
Bastissount, ils bâtissent.

Imparfait

Bastìcho, je bâtissais.
Bastichas, tu bâtissais.
Bastichot, il bâtissait.
Bastichan, nous bâtissions.
Bastichas, vous bâtissiez.
Bastichount, ils bâtissaient.

Passé défini

Bastiguère, je bâtis.
Bastiguéré, tu bâtis.
Bastiguet, il bâtit.
Bastiguèran, nous bâtîmes.
Bastiguèràs, vous bâtîtes.
Bastiguèrount, ils bâtirent.

Passé indéfini

Z'ai basti, j'ai bâti.
Z'as basti, — etc., passé indéfini de *aver*, suivi du passé *basti*.

[1] Il y a des localités où certains verbes changent de conjugaison. Ainsi le verbe *sentir*. On dit, en effet, tantôt *senty* à l'infinitif, et *sent* au principe passé, alors il est de la seconde conjugaison; tantôt *sentre* ou *sentiu*, alors il passe à la troisième.

Futur

Bastirai, je bâtirai.
Bastiras, tu bâtiras.
Bastirot, il bâtira.
Bastiran, nous bâtirons.
Bastirount, ils bâtiront.
Basséirt, vous bâtirez.

Futur antérieur

Aurai basti, j'aurai bâti.

CONDITIONNEL

Présent

Bastirio [1], je bâtirais.
Bastirias, tu bâtirais.
Bastiriot, il bâtirait.
Bastirian, nous bâtirions
Bastirias, vous bâtiriez.
Bastiriount, ils bâtiraient.

Passé [2]

Z'auio ou *rio basti*. j'aurais bâti.
Z'auiarias basti, etc., conditionnel passé de *aver*, suivi du passé *basti*.

IMPÉRATIF

Bastisse, bâtis, ou : qu'il bâtisse.
Bastissount. qu'ils bâtissent.
Baslissans ou *bastissas*, bâtissons ou bâtissez .

SUBJONCTIF

Présent

Que baslisse, que je bâtisse.
Que baslissé, que tu bâtisses.
Que batissa, qu'il bâtisse.
Que bastichan, que nous bâtissions.
Que baslichas, que vous bâtissiez.
Que bastissount, qu'ils bâtissent.

Imparfait

Que bastiguèsse, que je bâtisse.
Que bastiguèssé, que tu bâtisses.
Que bastiguessa, qu'il bâtit.
Que basliguachan, que nous bâtissions.
Que bastiguachàs, que vous bâtissiez.
Que bastiguessount, qu'ils bâtissent.

Passé

Que z'adze basti, que j'aie bâti.
Que z'adzei basti, etc., subjonctif présent d'*aver*, suivi du passé *basti*.

Plus-que-parfait

Que z'aguesse basti, que j'eusse bâti
Que z'aguessé basli, etc., plus-que-parfait subjonctif d'*aver*, en ajoutant *basti*.

INFINITIF EN **re**

INFINITIF

Vendre, vendre.

Passé

Aver vendu (*diu*), avoir vendu.

PARTICIPE

Présent

Vendant, vendant.

Passé

Vendu (*diu*), vendu.
Vende, je vends.

INDICATIF

Présent

Vende, je vends.
Vendé, tu vends.
Vend, il vend.
Vendan, nous vendons.
Vendès, vous vendez.
Vendount, ils vendent.

Imparfait

Ven dio, je vendais.
Vendias, tu vendais.

[1] Prononcez encore *basti-iò*, etc.
[2] Le conditionnel passé *j'eusse* ne s'emploie guère.

Vendiot, il vendait.
Vendian, nous vendions.
Vendias, vous vendiez.
Vendiount, ils vendaient.

Passé défini

Vendeguère, je vendis.
Vendeguèré, tu vendis.
Vendeguet, il vendit.
Vendeguèran, nous vendîmes.
Vendeguèras, vous vendites.
Vendeguèrount, ils vendirent.

Passé indéfini

Z'ai vendiu, j'ai vendu.
Z'as vendiu, etc.; passé indéfini de *aver*, suivi du passé *vendiu*.

Passé antérieur

Z'ai gu vendiu, j'ai eu vendu.
Z'as gu vendiu, etc.; passé indéfini de *aver*, suivi des passés *gu* et *vendiu*.

Autre passé antérieur

Z'aguére vendiu, j'eus vendu.
Z'aguèré vendiu, etc.; passé antérieur de *aver*, suivi du passé *vendiu*.

Plus-que-parfait

Z'ayo vendiu, j'avais vendu.
Z'ayas vendiu, etc.; plus-que-parfait de *aver*, suivi du passé *vendiu*.

Futur

Vendrai, je vendrai.
Vendras, tu vendras.
Vendrot, il vendra.
Vendran, nous vendrons.
Vendrès, vous vendrez.
Vendrount, ils vendronnt.

Futur antérieur

Z'aurai vendiu, j'aurai vendu.
Z'auras vendiu, etc.; futur antérieur de *aver*, suivi du passé *vendiu*.

CONDITIONNEL

Présent

Vendrio, je vendrais.
Vendrias, tu vendrais.
Vendriot, il vendrait.
Vendrian, nous vendrions.
Vendrias, vous vendriez.
Vendriount, ils vendraient.

Passé

Z'auio ou *-rio vendiu*, j'aurais vendu.
Z'auia ou *-ria vendiu*, etc.; conditionnel passé de *aver*, suivi du passé *vendiu*.

IMPÉRATIF

Vende, vends.
Vendan, vendons.
Vendès ou *vendas*, vendez.

SUBJONCTIF

Présent

Que vende, que je vende
Que véndé, que tu vendes.
Que venda, qu'il vende.
Que vendachan, que nous vendions.
Que vendachas, que vous vendiez.
Que vendount, qu'ils vendent.

Imparfait

Que vendeguèsse, que je vendisse.
Que vendeguessé, que tu vendisses.
Que vendeguessa, qu'il vendît.
Que vendegachan, que nous vendissions.
Que vendegachas, que vous vendissiez.
Que vèndeguessount, qu'ils vendissent.

Passé

Que z'adze vendiu, que j'aie vendu. *Que z'adzei vendiu*, etc.; subjonctif présent d'*aver*, suivi du passé *vendiu*.

Plus-que-parfait

Que z'aguesse vendiu, que j'eusse vendu. *Que z'aguessé vendiu*, etc.; plus-que-parfait subjonctif d'*aver*, en ajoutant *vendiu*.

Des Participes passés

La syntaxe des participes passés est la même en auvergnat qu'en français, avec cette différence que certaines difficultés prévues par la grammaire française sont inconnues de ce patois; il n'emploie pas les tours de phrase ou elles se rencontrent.

6. — De la Négation

Les négations s'emploient bien moins dans qu'en français ; *ne* et *pas* sont les seules qui existent, et l'une n'appelle jamais l'autre. *Pas* est celle des deux dont on se sert le plus ; on fait même usage de locutions négatives sans que ni l'une ni l'autre y figure. On dit : *vole pas* (je ne veux pas) ; *la pleidz émpétset que se pourmenessount* (la pluie empêcha qu'on se promenât). Après les comparatifs, cependant, on met *ne : parl' autrament que* NE *fait* (il parle autrement qu'il ne fait (n'agit)).

7. — Des Conjonctions

A l'usage de la conjonction *et* le patois d'Auvergne joint celui de *mei*, plus. La première lie les membres de phrase ou rapproche, d'ordinaire, les choses inanimées; *mei* unit les choses qui ont vie : *li ayot soun peire mei sa meire* (il y avait son père et sa mère). Cette règle n'est pourtant pas constante.

Quand *et* ne lie pas deux membres de phrase, quand il se trouve entre deux noms, il prend souvent un son euphonique et se dit *éza : li ayot Piar eza Dzaque* (il y avait Pierre et Jacques). L'emploi de *et* sous cette forme n'a guère de règles ; l'habitude ou le sens musical de la langue dirigent à cet égard.

Mei (plus, davantage, encore) s'ajoute toujours à *ni* quand cette conjonction est employée : *trabailla pas viste, ni mei bien,* (il ne travaille pas vite ni davantage bien [ni répété est peu usité]). — *Que,* conjonction, a tous les usages du français.

8. — **Des Figures de syntaxe**

On comprend qu'une langue qui a eu aussi peu de littérature et dont la construction est restée aussi simple que l'auvergnat, ne saurait faire un grand usage des figures de syntaxe. L'ellipse y est à peu près inconnue, aussi bien que la syllepse. Seuls, le pléonasme et l'inversion s'y rencontrent; le pléonasme surtout, par lequel on cherche à donner plus de force au discours. Tel est surtout celui des pronoms : *li ai parla bei* ZEI MÊME (je lui ai parlé à lui-même); *da que quo* ME *feit* BEI IE*?* (qu'est-ce que cela me fait à moi ?) Quant à l'inversion, on ne s'en sert pas plus que dans le langage ordinaire français.

Des locutions qui existaient dans l'ancien français sont restées habituelle dans l'auvergnat ; ainsi, *faire* employé pour *dire,* et *mettre* pour *supposer,* ou pour les termes familiers *va ! allez !* On dit : *faguet z'ei* (fit-il) pour *dit-il* ou *s'écria-t-il,* et *bouta* ou *boutas,* première et deuxième personne du masculin ou du pluriel de *boutâ* (mettre), pour *va ! Bouten que quo satse vray* (admettons (ou supposons) que ce soit vrai); *fatza ou coum aquo, bouta !* (fais-le ainsi, va !) On se sert aussi fréquemment de *dona* ou *douna* (donner) pour *frapper : dona ! dona ! dona y !* (frappe, frappe, frappe-le) dans le sens vulgaire de : *donne fort, donne-lui en bien !* Une manière de dire très-courante consiste aussi à employer *mas* (mais) pour *seulement,* dans les phrases interrogatives qui expriment une idée de restriction, et de le placer à la fin de la phrase : *ribas* (*arribas*) *mas,* veut dire *vous arrivez seulement,* pour *vous ne faites que d'arriver.* Les personnes des petites localités transportent souvent cette locution dans le français et la traduisent par *vous arrivez que.* Il y a des parties de l'Auvergne où c'est usuel.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES
SUR LA LITTÉRATURE PATOISE AUVERGNATE

Le dialecte auvergnat n'a plus de mots pour dire poëte, musicien, peintre, art, artiste. S'il en a eu, depuis quel temps ne les emploie-t-il plus? La réponse serait difficile, mais l'oubli paraît remonter loin. On ne saurait dire que l'auvergnat ne possède point de littérature, ni que les populations de cette langue n'aient pas eu un art à elles. Toutefois elles ont, en général, cultivé peu l'une et l'autre, et probablement leur littérature a été plus parlée qu'écrite.

Je serais porté à croire qu'en Auvergne, plus que dans d'autres provinces, le nombre des gens cultivés fut petit. Les cours de ses seigneurs ne paraissent pas avoir connu le luxe avant une époque relativement moderne; la littérature, conséquemment, et les arts ne devaient s'y montrer que par exception.

L'Auvergne a produit cependant ses troubadours, qui n'ont pas été les moins prisés. Quelques-uns chantèrent en Provence ou en Aragon, autour de seigneurs puissants ou des princes; mais plusieurs écrivirent dans leur province et n'ont pas moins laissé un nom. C'est une preuve certaine que la langue était apprise et travaillée, quelque surface considérable qu'eussent d'ailleurs les parlers vulgaires.

Le patois que la tradition a maintenu, et que nous voyons aujourd'hui se perdre, n'est autre chose que ce qui a subsisté de ces parlers lorsque les écoles et la culture ont été éteintes. Qu'est-ce que c'était que la langue cultivée, et où en trouver la littérature. Il faut se poser cette question, en présence des idées qui ont été répandues sur la langue dite « romane. »

On nous a habitués, en effet, à l'idée qu'il y eut, entre les Cévennes et la mer, une langue particulière, faite de souvenirs gaulois, aux dépens de la bonne langue latine, et c'est ce

qu'on a nommé la « langue romane », une sorte de langue archéologique dont quelques grandes maisons gallo-romaines auraient charmé leur existence, et à laquelle la décadence seule aurait donné ultérieurement un peu d'emploi. Tout est improbable en cette manière de voir. Il y a plus de vérité à dire que cette langue « romane » est la langue gauloise cultivée, littéraire, celle des écoles et des livres. La mesure dans laquelle il lui fut permis d'imposer ses principes, son goût, le choix des expressions et des tours, était moindre que celle dont jouit le français à cette heure ou qu'a eue le latin à Rome. Chaque province y a probablement fait entrer les habitudes de son dialecte, comme chacune donnait inévitablement son intonation, son accent; mais l'ensemble restait, avait son enseignement à peu près uniforme, ses lettres, dès lors, soumises aux mêmes règles générales. On voyait ce qui s'est vu pour toutes les langues : des gens instruits, cultivés, parlant et écrivant bien; d'autres qui l'étaient moins et n'arrivaient qu'à la limite; puis le plus grand nombre qui ne savait que le langage ordinaire, le parlait d'instinct et ne l'écrivait pas ou bien peu. Il s'est ajouté à cela, pendant l'époque gallo-romaine, la nécessité d'apprendre assez de latin pour remplir certaines charges publiques, ou d'avoir l'usage de la langue latine pour les choses de l'Église; les mélanges et la bâtardise se sont, par suite, introduits vite quand la culture a diminué, après que le français a eu pris le pas.

Les monuments littéraires ne peuvent donc pas manquer autant qu'il semblerait aux dialectes divers de l'ancien gaulois. Celui de l'Auvergne a les siens, comme d'autres, dans les vers de ses troubadours, dans les actes publics, dans les terriers, dans les règles conventuelles, dans les prêches, dans bien d'autres pièces écrites ou chantées. La mine n'a pas été bien fouillée encore, et cependant les produits peuvent être montrés.

LES TROUBADOURS

Je ne ferai que nommer les troubadours dont les vers sont dans Rochegude et Raynouard. Y sont-ils sous une orthographe bien authentique ? On peut craindre que non, et peut-être des recherches critiques à cet égard offriraient-elles de l'intérêt. Pierre Roziers, Gaucelme Faydit, le Moine de Montaudon, furent les errants. Ils ont écrit en dialectes languedociens et gascons. Parmi les autres, Pierre d'Auvergne, le Dauphin d'Auvergne, l'Evêque de Clermont, Peyrols, Guillaume de Saint-Didier, Austau Dorlhac (d'Orlhac ?), Dona Castellosa, Clara d'Anduze ou Clarande d'Uza, ont beaucoup composé, la plupart sans quitter leur pays.

Pierre d'Auvergne fit de charmantes poésies légères, en même temps des chants fougueux pour pousser aux croisades, et aussi des satires mordantes. Le Dauphin et l'Evêque ont eu ensemble d'ardentes polémiques rimées. Le Dauphin garda près de lui et entretint longtemps Peyrols, pauvre noble auvergnat sans argent, mais qui faisait des vers amoureux pleins de douceur pour la baronne de Mercœur, propre sœur du Dauphin. Dona Castellosa versifiait aussi ses amours pour Arman de Bréon, avec un sentiment poétique qui touche encore, mais qui n'égalait pas celui de la belle Claire d'Anduze, qui habita la haute Auvergne comme Austau Dorlhac, et moins encore avec la passion profonde dont fut animée cette femme troubadour pour son « bel ami » (*belhs amics*). On raconte que ce « bel ami » ayant paru infidèle, elle le défia en combat singulier, car elle chevauchait, maniait les armes, et, sous le masque d'un homme, elle perça de sa lance celui dont en réalité elle possédait tout le cœur. Dès ce jour, sa lyre n'exprima plus qu'amour, regrets et plaintes.

Les vers de ces troubadours font reconnaître que, dans les

XIIe et XIIIe siècles, où ils les ont écrits, la langue qui a été appelée « romane », c'est-à-dire la langue littéraire dont les patois représentent à cette heure la langue parlée et plus ou moins vulgaire, florissait dans la France du Centre comme dans celle du Midi, mais que, dans une certaine mesure, cette langue littéraire se voyait pénétrer, malgré sa culture, par le dialecte de chaque pays. Les vers du Dauphin, du Moine de Moutaudon, de Castellosa, laissent sensiblement reconnaître l'auvergnat dans les tours et dans les mots. Il y a lieu de penser que, dans les écrits moins littéraires, dans ce qui avait trait aux actes politiques, à l'administration locale, aux choses courantes, il pénétrait bien davantage. On suivait bien à peu près l'orthographe du « roman »; on gardait plus d'une expression de la langue cultivée; on empruntait aussi des manières d'écrire à la langue latine; mais on a fait de tout cela, dans les documents de ce genre qui nous sont actuellement connus, une langue qui est du « roman », sans doute, mais qui ressemble peu à la langue des poëtes.

LES DOCUMENTS PUBLICS

L'un des plus anciens de ces documents, pour la basse Auvergne, est le serment prononcé en 1198 par Robert de la Tour, évêque de Clermont, sorte de charte portant transaction entre les habitants et lui. Cette pièce, qu'a donnée M. Gonod dans sa *Notice sur la cathédrale de Clermont,* fait voir très-positivement les mélanges.

« Eu Robertz, per la gratia de Deu, evesque de Clermont, promete a bona fe a totz les homes et a totas las femnas de Clarmont, e a aquels que issont [1] a ora, o que isserant [2], que eu no penrai ny farai penre lor cors, ni lor maysoş, ni lor chausas, ni sufrirai que sia fait, se non era per homicidi, o per adulteri, o per murtre. Per que li personna de l'ome et de la femna et sa chausa sont emma marce, dels layronas sera segount las bonnas costumas de Montferrand. Se clams es fait d'ome ou de femna, dara nos fiansa o segurtat avinent si pot, o jurara que no pucha. E sobre las chausas que aura en la ciptat, jugarai l'ome o la femna a bona fe. Si eu o li home de ma mayso avem propria querela contra alcu, si mai no vol donar segurtat, sobre las soas chausas .... Promete lor que totas chausas que serant messas à Clermont per segurtat, en patz et en guerra, serant seguras de me et del meus, ni no las sazirai ni penrai per uchaiso d'aquels que las i metra, ne per uchaiso d'aquel en cui poder seran messas; et qui las i aura messas las emportara segurament quant se volra. Et ni eu ni altre no devem donar guidatge a notre escient, ni en la ciptat ni el borc, a negun home qui aia fait raubaria ni tort a home de Clarmont, si non era fait ab la voluntat de celui a cui auria fait lo tort. Promete fielment a totz loz omes e à totas las femnas de Clarmont que

[1] Pour *i sont.*
[2] Pour *i serant.*

i sont à ora et que i serant que eu lor tenrai aquelas bonas costumas que mei ancessor fagueront als lors ancessors; et si negunas querelas en o mei ancessor..........................

....

si en quelas querelas o non a chaptal de terra o d'aver, promete lor que totas aquestas chausas gardarai a bona fe, et lor o iure sobre sains evangelis et mos bailes que i es o a iurat,et altre, quant i sera o jurara. Et il pardonon me ab bona voluntat, si negun gravament lor ai fait tor qu'al iorn d'oi, si non a fiansa, o a chaptal de terra o d'aver o de depte. Et per so que aquestas chausas durant totz temps en bona fermetat, aquesta chartra e saelada ab nostre sael, et ab aquel el chapitol de Clarmont. Et aiso fo fait l'an de la Incarnatio Nostre Senhor M.C.XC. viij. mense mai, octava de l'Ascensio. (Archives départementales du Puy-de-Dôme. — Arm. 18, S.B , c. 10.)

A première vue, l'on dirait un monument provençal mal orthographié ; si on le lit avec la prononciation auvergnate, on n'y trouve plus ce caractère au même degré, mais bien celui du limanien. L'emploi des formes de la décadence latine est visible dans l'usage de la préposition *ab* (*apud*) signifiant *avec;* celles du latin plus pur s'attestent par l'omission de la préposition *de* pour marquer le génitif : *la incarnatio Nostre Senhor.*

L'incertitude de l'orthographe, l'association de la basse latinité et du « roman » au patois, ressortent aussi notablement de deux autres pièces plus développées, à savoir : la charte de commune de la ville de Montferrand, laquelle remonte à 1248, et celle de Besse, qui date de 1270. Malgré ce mélange et malgré les mutilations que paraît avoir subies l'original de la charte de Besse, dans la copie qu'en a donnée Baluze, quiconque entend le patois peut comprendre assez aisément l'un et l'autre de ces actes publics, précieux monuments du droit communal auvergnat.

Ce n'est pas qu'à la date de ces pièces la langue littéraire ne fût plus usuelle pour les personnes instruites ou du monde policé. Voici une inscription tumulaire de 1280, qui est au musée lapidaire de Clermont. Elle concerne un certain B. de Sabanac de Catus. Gravée sur marbre blanc ouvragé, en belles lettres gothiques, elle fut évidemment faite pour un mort

de qualité. Elle est en vers écrits sans coupure, et le tour, un peu cherché, l'indique pour l'œuvre d'un lettré. On y voit un mot qui est plutôt latin que patois, et pourtant Millot et Raynouard auraient pu la donner comme de littérature « provençale » ou « romane », sans qu'elle fît disparate en leurs recueils. La voici exactement copiée :

Anno Dmni M CC LXX X Kl septēb, o.
B. DES Abanaco de Catus.

Tu q'la : vas : ta bocca : clanza : guar
da : est : cors : quaisi : repanza : tals
Cō : tuiest : cieu : sisui : etu : seras : tals
Cō : ieu : sui : di : pat' : nt' : e : no : te : nui [1].

Toutefois le commun des habitants, bourgeois, marchands, cultivateurs, ouvriers de ville, ne connaissait sans doute que le parler vulgaire, et l'on était forcé d'avoir recours à ce parler quand on voulait se faire comprendre. Il y avait là une cause d'altération d'autant plus effective, que les scribes chargés de rédiger les pièces y apportaient inévitablement leurs changements à eux. Dans une certaine mesure, sans doute, ils conservaient les règles enseignées dans les écoles; mais ils avaient appris quelque peu de latin, et ils faisaient du tout un mélange qui a produit le patois des chartes, assez défiguré dans les mots, dans la syntaxe et l'orthographe.

Les choses ont dû aller ainsi jusques au XV[e] siècle. On en

[1] L'an du Seigneur 1280, calendes de septembre, mourut B. de Sabanac de Catus.

Toi qui là vas, ta bouche ferme ;
Regarde ce corps qu'ici repose.
Tel que tu es je aussi fus,
Et tu seras tel que je suis.
Dis *Pater noster* et ne te chagrine (*).

Dans l'inscription originale, les mots sont séparés par un triple point. Ce signe n'existant pas en typographie, nous avons dû le remplacer par des deux-points.

(*) On a traduit : *cela ne te nuit*, dans le livret du Musée de Clermont ; c'est une interprétation erronée. Le verbe *nuire* n'est pas patois. La traduction exacte serait : *et ne t'ennuie*, avec le sens propre de *chagriner*.

a la preuve par un grand nombre de quittances de la fin du XIV[e] siècle, données pour le payement de différents services municipaux (*Archives de la ville de Clermont*). Voici une de ces pièces, de 1369, prise au hasard dans le nombre ; elle porte les indices irrécusables d'un reste de culture «romane», en même temps que de l'emploi du parler local comme langue officielle. Elle porte aussi la marque d'une grande incertitude d'orthographe :

« Sapchont tuyt que heu Joh. Chalchat, capitani de la viala de Clarmont, confese haber hagut per cauza de mos gatges, per un mandament loqual se redreysaua ha Joh. lo merceyr, leuador de una talha hordenana ha lebar per saumana, loqual mandament fo escriut lo XII[e] jor dal mes dahost l'an LXIX, la soma de sege flor ; et heai lodit Joh. Chalchat, capitani de la dita viala en quite la dita viala et lodit Joh. lo merceyr lebauor de la dita talha et tos aqueus a quy pot apertenir. Los quaus sege flor. ay hagut per la ma daldit Joh. lo merceyr per cauza de mos gages. — Donat lo XII[e] jor daldit mes dahost, l'an LXIX et en temoyn daquesta sedula heh pauza mon nom. » — J. Chalchat.

Une chose positive, en tout cas, c'est que le patois vulgaire était encore la langue courante bien après ces dates. Il servait à toutes les relations de la vie, même entre les personnes que leur naissance et leur état sembleraient avoir dû rendre familières avec une langue plus cultivée. On ne peut s'en étonner en se rappelant combien cela était général il y a quarante années seulement, et comme cela l'avait été bien davantage un peu plus en arrière. Les archives municipales de Clermont fourniront beaucoup de preuves quand on les inventoriera. *Le régistre des bayles de la Charité de Clermont*, qui est de 1385 ; celui des *Cens et percières dues au Saint-Esprit de la paroisse de Saint-Pierre,* qui paraît antérieur, sont tout entiers en ce patois mêlé, lequel était forcément celui des scribes, mais qui atteste l'usage commun du parler traditionnel. Voici des passages empruntés au livre prébendaire d'une abbaye de femmes, dicté en 1462 suivant M. Dominique Branche, qui les cite dans son intéressante *Histoire des monastères,* par Marie de Langeac, abbesse des Chases. Il a été

écrit par un notaire, en patois brivadois. Il indique ainsi qu'il suit l'ordinaire des Dames des Chases, à certains jours de l'année :

Saint Illary

Haquel jour prendront chacuna dona a las anouls, per l'obit de Magdalena de Langeac, prioressa de Cubelles, char freche embei char salada.

Saint Augustini, episcopi

Item prendront en l'abadia chacuna dona douas liauras de char freche per l'obit de Monsieur Armand de Langeac, chevaler que fut sepulti en lou moustier de la Cazas.

Saint Benedicti, abbatis

Item prendront chacuna dona a las anouls, tent par avent que per caresmo par lous obit que sont desclarats en la regla, quatre liouras d'olly et non la devont prendre quant sarant foras l'abadia. Prent chacuna dona, lou dit jour, per l'obit de Madona Margarita de Prunet, abbatissa de las Cazas, et de Madona Isabella de Digons, prioressa de Rajada, una lioura d'olly [1].

[1] L'*Auvergne au moyen âge*, tom I[er] (d'après le mss. Framond).

Le jour de Saint Allyre

Ce jour-là, chaque dame prendra aux annuels, pour la mort de Magdeleine de Langeac, prieure de Cubelles, chair fraîche avec chair salée.

Saint Augustin, évêque

Item, chaque dame prendra dans l'abbaye deux livres de chair fraîche, pour la mort de M. Armand de Langeac, chevalier, qui fut enseveli dans le monastère des Chases.

Saint Benoit, abbé

Item, chaque dame prendra aux annuels, tant pour l'Avent que pour le Carême, pour les morts qui sont portés sur la règle, quatre livres d'huile, et elles ne la devront pas prendre quand elles seront hors de l'abbaye. Chaque dame prend, le dit jour, pour l'obit de Madame Marguerite Prunet, abbesse des Chases, et de Madame Isabelle de Bigone, prieuse de Rajade, une livre d'huile.

Sainte Elisabeth, duches[1]

Haquel jour prent en l'abadia chacuna dona per rason de la festa una liourason de vede et del pro fres, et un tros d'andouilh, et dous deis de salscisse, et dimey galina et de moustarda, et de vi un pichey a dina et una paucha a soupa. Et pendront à l'abadia per touta charenda un pichey de piument embei quienz oublis[2].

La prébende journalière était bonne aux Chases ; les défunts payaient bien les prières des *Dames,* et celles-ci passaient peut-être moins frugalement que ne le voulait la règle les temps froids de Noël ; car à tout cela s'ajoutaient encore *una micha de tourta* (un petit pain de seigle) par chaque jour, des pigeons à la Pentecôte, des harengs en carême, de *poumpa* (de la pâtisserie aux pommes), la nuit de Noël, et maints autres régals pour chaque devoir un peu dur.

Mais, laissant là l'inventaire de la cuisine conventuelle, constatons une fois de plus, par ce manuscrit, l'existence du patois comme langue usuelle à la veille du XVe siècle. Robert Estienne imprimait encore à Paris, à la fin du XVIe, *las Horas de Nuestra Señora,* cô muchos otros oficios y oraciones (impressas en Paris, M. D. XXIX), qui se terminent ainsi : « Fenesce las horas de Nuestra Señora, impressas en Paris, por Thielman Kermer. A. xxiiij de otubre del anno del Señor de mill e quinientos e xxix [2]. » Il faut s'étonner, dès lors, que les pièces en cette langue nous soient parvenues en si petit nombre, car il a dû en être beaucoup écrit.

Ces dames des Chases, reléguées dans leur sauvage monastère (il y en avait de haut lignage), ne passèrent sans doute pas leur existence sans confier au papier des rêves d'imagi-

1 **Sainte Elisabeth, duchesse**

Ce jour-là, chaque dame prend dans l'abbaye, en raison de la feste, une livraison de veau et de porc frais, un gros morceau d'andouille, deux doigts de saucisse, une demi-poule et de la moutarde, une pinte de vin à dîner et une chopine à souper. Et, pour tout le temps de Noël, elles prendront à l'abbaye une pinte de piment * avec quinze oublies.

* Liqueur faite de miel, de vin et de différentes épices.

2 Brunet, n° 201, et le Catalogne de A. Fontaine. 1875, n° 81

nation ou des extases d'esprit. Toute la vie spirituelle, qui plus est, pendant une longue suite d'années, n'a pu avoir d'instrument de manifestation que le patois. L'Eglise était particulièrement obligée de l'entretenir comme langue usuelle. Si dans leurs actes les dignitaires importants usaient du latin, dans leurs rapports avec les fidèles, dans leurs prédications, dans les prières, dans les cantiques, quel langage auraient-ils pu employer, sinon la langue vulgaire ? Les couvents de femmes, entre autres, ne pouvaient pas avoir d'autre idiome, le latin demeurant l'apanage des hommes. De tant d'instructions, de catéchismes, de prêches, de légendes, traduits ou composés en patois, et qui formaient une littérature dont les monuments offriraient aujourd'hui plus d'une curiosité, comment n'a-t-il rien été retenu ?

La tradition populaire n'a pas même porté jusqu'à nous quelques-uns des anciens noëls. Ceux que nous possédons ne paraissent pas remonter au delà du XVIe siècle.

LES NOELS

Le caractère de ces noëls, aujourd'hui presque oubliés, nous est révélé par la critique qu'en a faite l'abbé Tailhandier, dans le manuscrit cité plus haut[1]. Cet amateur de patois se plaint de ce que les paysans et les bergers auvergnats y paraissent « vilains et maussades », à force de ressemblance. « Ce ne sont point ici, dit-il, les aimables pastoureaux de Pro»vence ou du Languedoc, qui viennent, avec leurs gentils »chalumeaux et leurs gayes bergères, rendre l'hommage au»Sauveur et luy dire mille jolies choses, et à sa Sainte Mère. »Mais c'est Fourniou le morfondu, avec son « *argaut* » peil»leux; Michau ou Jacquet, avec leurs sabots pleins de paille, »qui ne s'entretiennent que de ce qu'ils ont eu à déjeuner, »d'un bon gros jambon, du vin vieux dont ils ont la bouteille »dans leur escarcelle, ou de leurs moutons, de leurs chiens »ou de leur ménage. Une autre bande, dans un autre noël, ne »parle que de tailles, d'impôts, de maltôtiers, de sergents, »dont ils demandent d'être délivrés, et rien de plus. D'au»tres, du plat pays, encore plus grossiers, semblent chanter »en l'honneur de Bacchus, dont ils ne font que changer le »nom en celui de «*Nadau* (»Noël), qu'ils bénissent de leur avoir »donné une année fertile et bonne vinée; et tout de suite ils »font une énumération des plaisirs qu'ils auront: que les jeu»nes gens en boiront à longs traits, danseront, se diverti»ront; que les femmes mêmes s'en coëfferont et ne craindront »point durant la nuit les piqûres des puces, tant ce bon vin »les aura bien endormies. Les gens de la montagne en boiront »auprès du feu en faisant rôtir leurs châtaignes, et feront un

[1] Discours préliminaire.

»bruit plaisant à l'honneur du Dieu des pots. Les vieillards »s'en enivreront jusqu'à se laisser répandre dans les boues »comme des cochons, et pareilles sottises champêtres que ces »poëtes plébéiens leur mettent à la bouche.»

A l'opposé de l'abbé Tailhandier, j'estime qu'il y a peu de monuments, dans la littérature vulgaire, plus intéressants que ces noëls. Il nous a rendu le grand service de les colliger et de nous les transmettre. L'esprit du pays y est fortement empreint, un esprit sans beaucoup de finesse ni d'imagination et de charme, qui est bien le sien; j'y vois, en outre, le tableau fidèle de la condition matérielle des anciens habitants. Pouvaient-ils avoir une douce et riche poésie, ces pauvres paysans d'Auvergne soumis à un climat changeant et âpre, à une terre pénible, et pressurés par le seigneur, par les agents du roi ou par l'usure? Comment leur imagination eût-elle été gracieuse et vive comme celle qui éclôt sous le chaud soleil ou à l'air parfumé de la Provence? Sur leur sol où la vie se fait acheter, de quoi leur esprit devait-il être inquiet, sinon de vivre? Quand ils chantaient le Sauveur, qu'auraient-ils vu de plus beau, de plus divin à célébrer dans sa venue, sinon la délivrance des maux qui pesaient sur eux, l'assurance d'amples et bonnes récoltes, d'un vin abondant et généreux pour réchauffer leurs sens et leur donner les jouissances qu'ils pouvaient comprendre!

Tout grossiers que semblent la plupart de ces anciens chants, il faut les prendre pour l'expression vraie, naturelle et bien rustique, des sentiments de notre vieux peuple d'Auvergne. Loin de faire comme l'abbé Taillandier, qui préfère les noëls écrits par les littérateurs patois de son temps, je tiens ceux-ci pour de simples traductions en patois d'idées et de sentiments appartenant à une classe tout autre que celle du peuple.

Ces pièces versifiées renchérissent encore sur la légende chrétienne de la naissance de Jésus. Nos Auvergnats ont fait la Sainte Famille pauvre, souffrante et mal abritée à l'excès, modelant ainsi sur le sort du paysan malheureux l'idée de l'infimité dans laquelle le Sauveur voulut naître. Les bergers le trouvent « *din la creche d'un eitable deicoubear*, *tout eyfondra* (dans la crèche d'une étable sans toiture, effondrée); Marie et Joseph n'ont point de linge sec; ils se chauffent de bois

vert, meurent de froid et soufflent dans leurs doigts. Joseph,

Le bon mari,
Triste e marri,
Ei en souci
Qu'en son boursi
Ou n'i a ni croux ni piale.

(triste et marri, est en souci de ce qu'en sa bourse il n'y a croix ni pile.) — Tout cela n'a pour but que de faire ressortir et de vanter la puissance et l'amour du nouveau-né. De l'ange qui vient leur annoncer la bonne nouvelle, ils font « *un messagey habillat en genti bargey* » (un messager vêtu en gentil berger), fort beau de corps et de visage. Jamais on ne vit un si parfait jouvenceau. Il leur apparaît :

A l'houra de meineu,
En gardant le beytio,
A la cyme d'un peu.

Ou bien :

Tout autour d'una fougeade,
A la freidure et gialade[1],

Ils veulent aller les premiers voir l'Enfant, qui va tenir ses États. Ils seront fort bien écoutés ; il n'y a pas de mauvais passage qui les arrête, ni froid, ni neige, ni ruisseaux. Ils vont joyeux, guidés par l'étoile claire, revêtant leurs plus beaux habits, et les moins aisés s'y rendant avec leur « *argo peilloux* » (leur manteau peilleux, rapiécé), mais tous mangeant, buvant ou se livrant à la joie, aux danses, aux sauts que le contentement amène. Ils laissent leurs bêtes sans aucune garde :

[1]A l'heure de minuit,
Quand ils gardaient les bestiaux,
A la cime d'un puy;

Ou bien :

Tout autour d'un feu de broussailles,
Au froid et à la gelée.

.... Vedelous,
Les œulhas et agnelous,
Sen degune garda ;
Car le bon ange dau ceu
Ou nau contregarde
De la verenousa dent
D'aqué traitre loup mordent [1].

De bon cœur ils présentent au petit Jésus :

« Honour et révèrence »,

et à sa mère aussi ; car ils ne peuvent leur faire d'autre présent, étant pauvres et pleins seulement des peines que leur ont faites les riches :

Nau n'aven or ni argen,
Ni guera mouneda
Dont ant aquelas gen
Que portont la sede.
Y ne naus ant re laissa,
Ma un argo petassa.
....
Nau aven mile soucy,
Que nau fon bataille,
Et tant d'autrey negocy,
Lau cey et la taille.
Jamai nu n'en veyran la fi,
Si de Noé le petit Fy
Ne nau y ajude [2].

Il y a pourtant des bandes qui offrent au divin nouveau-né des cadeaux ; alors tous, maîtres et serviteurs, veulent don

[1] ...... Jeunes veaux,
Brebis et agneaux,
Sans aucune garde ;
Car le bon ange du Ciel
Nous les protége
Contre la méchante dent
Du traître loup mordant.

[2] Nous n'avons or ni argent,
Ni guère de monnaie

ner quelque chose : ceux-ci, de gras chevreaux à Marie, et à l'Enfant, de bons raisins confits. Marguerite, la bergère, lui donnne un poulet ; la grand'mère, un pigeon qui avait le poil follet ; Peyronelle, un beau chardonneret ; le bouvier, du vin de son baril. Et tous l'implorent, pour leurs péchés d'abord, puis pour que la disette ne les fasse plus souffrir, que les intempéries ne détruisent plus les récoltes et que les usuriers soient pendus. Ils se plaindraient bien de quelques seigneurs du pays ; mais parler leur pourrait nuire, ils se confient à lui. Ils savent qu'Hérode le cherche pour le tuer : « *Si le trouben* », s'écrient-ils :

Si le trouben,
En toute sa brigade,
Ye sentiro
Quant pezaro
De chascun la boulado [1].

Un d'eux lui dit :

Si le troube en bataille,
Ly dounarai de mon frondi,
Tant drey par la vidailhe,

Comme en ont les gens
Qui portent la soie ;
Ils ne nous ont rien laissé
Qu'un manteau rapiécé.
. . . .
Nous avons mille soucis
Qui nous font la guerre,
Et tant d'autres affaires,
Les cens et la taille.
Jamais nous n'en verrons la fin,
Si de Noël le petit Fils
Ne nous vient en aide.

[1] Si le trouvons,
Avec toute sa troupe,
Il sentira
Combien pèsera
De chacun le bâton noueux.

La *boulade* est une canne en branche de chêne ou de cormier, terminée par un nœud qui en fait une sorte de massue. Ce nœud forme une petite boule, d'où ce nom de *boulade*.

Que coume un por.
Tout rede mor,
Yo tombaro par tiarre;
Et lau bargers,
Pu de dangers
Ne n'auront, ni de guiarre[1].

Il y a en tout cela un incontestable mérite de naïveté rustique. On voudrait indiquer l'époque précise où ont été faits ces noëls, assez mal orthographiés, il faut le dire, par les collectionneurs qui les ont reproduits. Plus d'un est dû à ces auteurs sans nom et sans pays connu, de qui émanent les chants rustiques et la littérature vulgaire véritable, cette littérature à peu près orale et traditionnelle des bourrées, des chansons du labour et de la veillée. Ce sont des chants de plaintes sur les maux de toute sorte que souffrait le paysan, et sur l'espérance de les voir cesser par la venue du Fils de Dieu. Ils ont une date probable, celle de l'époque féodale. On pourrait les appeler les noëls politiques, en regard d'autres qui ont eu un caractère religieux et catholique. Ils constituent un genre particulier, si bien qu'en 1665 le chanoine Laborieux, voulant versifier sur les Grands Jours, ne crut pas avoir d'autre forme à prendre et appela sa pièce un noël.

L'abbé Tailhandier, qui estimait trop cette pièce pour consentir à lui donner un nom à ses yeux mal porté, dit bien qu'elle fut appelée ainsi parce que les Grands Jours devaient s'ouvrir à Noël; mais c'est un noël véritable, parfaitement dans le ton et le mouvement de ces sortes de pièce. Qui en douterait à ce commencement :

Augha, gens, augha,
Le ceo vous reproche,

[1] Si je le trouve en bataille,
Je lui donnerai de ma fronde
Si droit dans la poitrine,
Que comme un porc,
Tout raide mort,
Il tombera par terre;
Et les bergers,
Plus de dangers
N'auront plus, ni de guerre.

Qu'aquoué trop plegha,
E sen gro baugha,
Vou laissa raugha ?

. . . .

Noé cez deiscen,
E vo tou refouére[1].

. . . .

Ce noël de Laborieux est un des plus médiocres. Sans vivacité dans le tour, vulgaire par les idées, sans originalité dans l'expression, il n'offre qu'une plate énumération de ce qui se passa lors de l'installation de ce tribunal extraordinaire et à ses audiences. Son seul mérite vient du sujet. A quelques égards, c'est un document qui permet d'apprécier par de certains côtés la situation de la classe sujette. L'orthographe en est aussi fort mauvaise.

Ecoutez, peuple, écoutez,
Le ciel vous crie
Que c'est trop ployer,
Et, sans remuer un grain,
Vous laisser ronger.

. . . .

Noël descend ici,
Et veut tout refaire.

LES CHANSONS POLITIQUES

A ces chants populaires, qui ont dû être fort nombreux, s'en sont ajoutés probablement d'un autre caractère, à l'époque des guerres de religion. Si l'on pouvait réunir toutes les chansons que les gens des campagnes redisent encore à cette heure, on en trouverait sans doute plus d'une de cette espèce; mais un recueil semblable est encore à composer. Dans quelques parties de la basse Auvergne, notamment aux environs d'Ambert, où les huguenots eurent leurs derniers campements, on entend parfois des femmes, aujourd'hui crédules catholiques, endormir leurs enfants avec la lente mélodie de fragments dont l'origine protestante ne saurait être contestée. En voici un, inséré par M. A. Imberdis dans ses *Guerres religieuses;* il fait regretter que la pièce à laquelle il appartient nous manque :

Disa mé, grand nigaud,
Chirias-tu tant foutraud [1]
Que de v'ou poudi creire
Que le Meïstre de tout
Chage dins un croustout?
L'y auria be ty par reïre[2].

Comme on le voit, ce n'est rien moins que la question de

[1] *Foutraud* a passé du patois dans le français des petits endroits, et veut dire simple, crédule, bête ou naïf.

[2] Dis-moi, grand nigaud,
Serais-tu si simple
Que de pouvoir croire
Que le Maître de toute chose
Soit dans un croûton?
Il y aurait bien là pour rire.

la présence réelle qui se trouvait ainsi traitée. Le protestantisme inaugurait par là avec assez de bonheur, dans la littérature populaire, les commencements de la chanson politique, devenue depuis un des côtés saillants des lettres françaises.

LE THÉATRE

Pour ne pas intervertir les genres de littérature, je n'ai pas respecté l'ordre des dates. Antérieurement aux vers qui précèdent, avait été écrite en auvergnat une pièce fort curieuse, que sa nature distingue des autres ouvrages. C'est une scène d'un mystère ou d'une moralité du XVe siècle. Dulaure nous l'a conservée dans ses volumineux et précieux recueils de copies et d'extraits[1]. Il n'en a malheureusement pas donné le titre ni dit où il l'avait trouvée. Peut-être est-ce simplement une scène, une sorte de tiroir qu'on ajoutait, pour être représenté en Auvergne, dans le cadre de quelqu'une de celles qui se jouaient communément.

Cette scène, partie en français, partie en patois, fut assurément l'œuvre d'un esprit habile à la satire. Elle porte la date de 1477. J'analyse ici ce qui est écrit en français, pour arriver plus vite au patois.

Simon veut inviter Jésus à dîner. Il appelle Mallegorge et Malbec; ses valets, et les envoie chasser pour avoir « viande necte. » Ceux-ci prennent leurs chiens et vont aux champs. Ils dressent leur rets, mais rien n'y vient. Ils causent alors : « Les bestes vont à l'offrande en ce pays, je t'en assure », dit Maubec, « et nous avons anticipé l'heure où elles font leurs logis aux champs , ez bois. » Cependant j'en pris trois d'un coup, autrefois; il suffit de leur dire deux mots à voix basse : « Bertrand, betoray. »

Lors la beste crye : Aye ! aye !
Tele est des bêtes la lignée
De ce pays...............
Tu ne vis onc bestes pareilhes

[1] Manuscrits de la bibliothèque de Clermont, n° 255.

Car toutes vives on les mange.
. . . .
Elles ne se peuvent amer;
Pour ce, les mangent leurs voisins.

MALLEGORGE

Maubec, tournons à nos appaulx.
Quelqu'une de ces bêtes prendrons.

En effet, il en avise une :

On ne vist beste si saulvaige.
Elle porte en sa main une cage
Pleyne d'oyseaulx et de poissons.

L'animal est blotti sous un buisson, et les chiens n'osent avancer. — « Il ne faut qu'au buisson frapper », dit Maubec; « si c'est une beste d'Auvergne elle foyra, et sans esparnhe s'yra mettre dans les las. » — « Dis les deux mots qui les font prendre », reprend Mallegorge.

MAUBEC

. . . . Qu'elle est grande !
Betoray. Bertrand, betoray[1].

La bête, qui s'appelle Mallegeype, sort alors du buisson, fuyant vers les lacets et criant : « Haye ! haye ! haye ! » ; et Maubec de dire : « Betoray, Girault, betoray ! »

MALLEGEYPE

Haye ! haye ! haie ! etc.
Où pourrai yo fugir merchanecs.

[1] M. Dulaure se demande quel Bertrand est ici désigné par les traqueurs. La question est de solution difficile, d'autant plus qu'après c'est un Girault (Geraud peut-être), et puis encore un Michau. Quant au mot « betoray », en le reconstruisant autrement, *toraybe*, il pourrait s'expliquer par *t'auray be* (t'aurai be), je t'aurai bien ! — La plus naturelle explication, c'est que toute beste d'Auvergne, comme ils disent, est poltronne, et qu'en la menaçant on s'en rend maître. Il est bien visible que c'est ici une pièce politique. – Je respecte l'orthographe du manuscrit de Dulaure.

MALLEGORGE

Elle a le langage estrange, Maubec ;
Micheau, betoray.................

MALLEGEYPE

Yo say presa, paubra ; hay ! hay !

(Je suis prise, pauvre, aie ! aie !). Alors commence le dialogue que voici :

MALLEGORGE

Là ! Nostre-Dame ! quels haye ! haye !
Mes pardié, vous demeurerez ;
Et puisque parlez, nous direz
Qu'il vous estes ; parlez, bestiole.

MALLEGEYPE

Seignher monsieur yo say folle
Comme vous poudez bé cogneistre,
Car yo me say vengude mectre
Yo mesme en aquestas cordas ;
Seignher monsieur tant sin lourdas
Nous autras bestias da quest pays,
Que nostres payres et nostres fils
Se laissont farran par menassas
Quant lois commissars portont massas
Dous blancs plaignhent quant faut deffendre,
Et par pleydan veulen tout vendre
Prou creiden et ne fazen re [1] ;

[1] Seigneur, Monsieur, je suis folle,
Comme vous pouvez bien le voir ;
Car je suis venue me mettre
Moi-même dans ces filets.
Seigneur, Monsieur, nous sommes si lourdes,
Nous autres bêtes de ce pays,
Que nos pères et nos fils
Se laissent ferrer par menaces
Quand les commissaires portent la masse,
Nous plaignons de donner deux blancs,
Et pour plaider voulons tout vendre,
Nous crions assez, mais ne faisons rien.

MAUBEC

Dis-nous ton nom !

MALLEGEYPE

Seignher, par ma fé,
Mallegeype m'appellont tous ;
Mas quo sez vous par me rendre ad vous ?
Digas seignher, se vous play [1] ?

MALLEGORGE

Malbec, Mallegorge.

MALLEGEYPE

De vray ?
Certas, yo sai don ben venguda !
Aultre viage on m'a veguda (*ai mai*, plutôt que *on m'a*)
A court de Rome et en France,
A Savoye, Bourgognhe, Provence,
Et, certas, per trestout le monde.
Par quo seignher a vous me rende,
Qu'advez estat en tostas citas,
Viallas, reaulmes, communaultas,
Chasteaux, batheaux, et aucuns viages,
Vous vous sèz trouba aux vialages,
Car certas yo vo y ay trouba,
Mas vous ne me vezias pas :
A Gerzat, Seyrat, Romanhat,
A Saint-Sadourny et Panhat,
A Royat, Beaumont et à Vic ;
Be vous voulio donnar d'ung pic,
Se aguesse pogut, vrayment ;
Mas yo vèze, par mon serment,
Qu'yo damouraray en vous d'eulx [2].

[1] Seigneur, par ma foi,
Malleguèpe on m'appelle.
Mais qui êtes-vous, pour que je me rende à vous ?
Dites, Seigneur, s'il vous plait ?

[2] Vraiment ?
Certes je suis donc bien tombée !

MALLEBEC

Mallegeype, quant estre ad nous,
Bien le voulons, par mon serment;
Au moins, dis-nous sincèrement
De quoy tu serviras en cours.

MALLEGEYPE

Yo faray be chaufar los fours
Par coyre lou po que mangas,
Quant par trahir las gens flactas,
Cougios portaray, e maulvis,
Griffons, faucons et tarcellis,
Et tous ouseaux que l'on voudra.
En vouvant yo los prene de ma ma.
Vezèz-vous aquesta galoye[1],
Yo l'ay pourtada de Savoye,
De Lombardie et d'Ytalhe,
Par nous gardar de payar talhe.
Yo crège qu'ay pardut mon temps,
Car trop courront de mouvas vens.

D'autres fois je vous ai vus (ou bien vous m'avez vue)
A la cour de Rome et en France,
En Savoie, Bourgogne, Provence,
Et, certes, par tout le monde.
Aussi, Seigneur, je me rends à vous
Qui avez été en toutes cités,
Villes, royaumes, communautés,
Châteaux, bateaux, et quelquefois
Vous vous êtes trouvés au village,
Car, certes, je vous y ai rencontrés;
Mais vous ne me voyiez pas :
A Gerzat, Seyrat, Romagnat,
A Saint-Saturnin et Panhat,
A Royat. Beaumont et à Vic;
Je voulais vous donner d'un pic,
Si j'avais pu, vraiment;
Mais je vois, sur ma parole,
Que je vais demeurer avec vous deux.

[1] « *Galoie* » s'est conservé dans le patois trivial, sous la signification d'imbécile: — peut-être est-ce une oie plutôt qu'une cigogne.

Yo porte eyche d'au peysso
Et venaso qu'es de sazo;
Lèbres y ay, renars, connils,
Que l'on pré hé sen aveir chis;
Par lous percureires porte brasmas [1].
Par lous avoucats de la carpas ;
Gendarmas voulont lous seignhours,
Maquerels mangen los flaitadours,
Troutas et perchas lous gentilhoms.
La Hyese ame lous saumons;
De ravas ay prou per lous paubres.
Or digas: que disèz-vous autres;
Ne vous servirai yo pas de prou [2].

[1] Proprement, des blagues; *brama* veut dire appeler, crier, parler bien fort ou beaucoup.

[2] Je ferai bien chauffer les fours
Pour cuire le pain que vous mangez.
Quant pour trahir les gens...
Je porterai coucous et milans,
Griffons, faucons et tiercelets
Et tous oiseaux que l'on voudra.
Au vol je les prends avec la main.
Voyez-vous cette cigogne?
Je l'ai portée de Savoie,
De Lombardie et d'Italie,
Pour nous dispenser de payer la taille.
Je crois que j'ai perdu mon temps,
Car il court trop de mauvais vents.
Je porte ici du poisson
Et du gibier qui sont de saison;
Lièvres que j'ai là, renards, lapins,
Que l'on prend bien sans chiens;
Pour les procureurs, je porte des paroles [1],
Des carpes pour les avocats;
Les seigneurs veulent des gens d'armes;
Les courtisans mangent du maquereau,
Les gentilhommes des truites et des perches,
L'Eglise aime les saumons;
J'ai assez de raves pour les pauvres.
Or, dites, qu'en pensez-vous?
Ne vous servirai-je pas assez?

Après ce discours, Mallegorge et Maubec trouvent la bête digne d'être des leurs. « Tout temps seras notre ami », lui disent-ils, et ils l'emmènent avec eux.

Ces vers sont un des plus curieux ouvrages d'esprit de notre littérature patoise. Dulaure, si peu avare de sa peine, habituellement, aurait bien dû chercher à qui on les devait, ou laisser une indication pouvant aider à le chercher après lui. Le nom de leur auteur aurait son rang entre Merlin Coccaie et Rabelais. On sent un poëte macaronique, et peut-être plus d'une autre pièce analogue est sortie de sa plume. A cette satire acérée on a peine à reconnaître l'œuvre d'un Auvergnat. Cependant elle est écrite en limamien, et par quelqu'un qui se plaît à énumérer les lieux environnant Clermont. Par sa date, elle appartient aux commencements de cette littérature des temps d'oppression, qui se fait bouffonne pour avoir le droit de tout dire et celui de braver les puissants qu'elle maltraite. — Que l'on se figure l'effet d'une pareille scène devant une assistance qui se reconnaît sous chaque personnage !

Les traqueurs sont des valets dont *Figaro* n'aurait pas répudié l'héritage. Il faut voir comme ils arrangent leurs maîtres, les hauts seigneurs de tous les pays, dans des vers que j'ai dû omettre pour ne pas tout citer; vauriens et corrompus, ils se moquent d'eux tout en les servant, chassant sans remords tout le gibier dont vit la féodalité, ces pauvres bêtes d'hommes qu'elle pressure; et, comme elles ne savent pas se défendre, ils rient d'elles et semblent les poursuivre par mépris. La bête, c'est le peuple, le peuple d'Auvergne par occasion, au réel le peuple de tous pays. Elle reconnaît bien les traqueurs ; elle les a vus partout, « *en totas citas, viallas, reaulmes, per trestout le monde.* » Humblement elle confesse sa faiblesse et sa couardise pour avoir grâce près d'eux, puis elle se rattrape par l'astuce. Elle les flatte ; après, elle parle comme eux. Ces maîtres qu'elle ne sait pas vaincre, elle sait si bien les tromper en donnant à chacun ce qui le prend ! Elle est donc digne d'aller avec eux, et ils l'admettent à les suivre.

Pour n'avoir ni l'ampleur, ni l'étendue, ni la portée de « *l'opus macaronium* » de Folengo ou de Pantagruel, il me sem-

ble que cette courte scène en a l'esprit satirique. Elle est d'un siècle en avant sur le drame dans lequel elle se trouve enchâssée. 1477! c'était le règne de Louis XI. La noblesse était au ban, le Tiers tirait sur elle.

L'ACADÉMIE PATOISE DES XVII[e] ET XVIII[e] SIÈCLES

On tombe d'assez haut quand on descend de ce fragment aux œuvres des quelques hommes dont j'ai déjà fait mention comme ayant cherché à distraire leur oisiveté en composant des vers patois. Quelques-uns d'entre eux en eurent la passion véritable. Ils écrivirent sur les imaginaires qualités de la littérature de leur province ce qu'ils auraient pu écrire des lettres françaises. Ils rêvèrent même le projet d'une académie destinée à conserver et à polir le *limanien ;* elle devait faire de Clermont l'Athènes patoise.

L'abbé Tailhandier, entre autres, eut cette innocente conception. Dans son enthousiasme, il essaya de donner un corps au parler auvergnat. Il réunit pour cela nombre de pièces dont nous citerons quelques-unes. A la vérité, son Académie ne devait être instituée qu'aux « calendes grecques », et lui-même s'est amusé de cette idée dans des « *Réflexions critico-palinodiques* » dont il fit suivre sa proposition [1]. Il ne faut prendre au sérieux cette proposition que pour donner un nom à la pléiade qui se servit, il y a une centaine d'années, de l'idiome limanien, afin de traduire ses pensées poétiques, en général assez vulgaires.

En tout cas, ces ecclésiastiques désœuvrés se réunissaient pour composer, lire ou chanter des pièces patoises. Ils s'écrivaient les uns aux autres des épîtres versifiées dans cette langue ; ils dissertaient sur ses tours, ses expressions, ainsi que

[1] Le mss. où elle est formulée a été appelé « *Thesaurus linguæ limanicæ* », par son auteur, et « *Limanici idiomatis Vindiciæ* » par l'abbé Champflour, pour lequel Tailhandier en avait fait une copie. Il existe à la bibliothèque de Clermont sous le premier de ces titres. L'abbé Tailhandier donne à son éloge du *limanien* ce titre drôlatique : *Essay d'un discours à prononcer devant MM. les Conservateurs et Polisseurs du langage limagnien ou limagnois (comme il vous plaira), dans la célèbre Académie qui doit être formée pour ce grand dessein, aux calendes grecques.*

des académiciens véritables. On va connaître les plus marquants d'entre eux, et l'on verra que celui qui célébra leur gloire et voulut la consacrer par son recueil est, de tous, celui qui a le moins composé ; je ne connais aucune poésie de l'abbé Tailhandier.

Les frères LABORIEUX. — Le chanoine et vicaire général Laborieux, mort en 1689, ainsi que son frère, simple bourgeois de Clermont, sont les premiers de cette pléiade. Il reste d'eux une *Paraphrase des sept psaumes de la Pénitence,* où chaque verset latin se trouve délayé dans une strophe de dix vers de sept à neuf pieds ; — deux petits poëmes sur *les Vendanges* et sur *le Travail des vignes et l'usage du vin,* — un *Noël sur les Grands Jours de 1665*[1]. Ces dernières pièces sont plus particulièrement attribuées au bourgeois de Clermont.

Les frères PASTOUREL. — Joseph et Gabriel Pastourel ou Paturel. Le premier mourut chantre de l'église de Mont-Ferrand en 1676, tandis que l'autre alla finir sa vie dans la charge de gentilhomme ordinaire du duc de Savoie. Ils ont laissé l'un et l'autre beaucoup de vers. Il paraît qu'on doit leur attribuer une paraphrase patoise du troisième livre de *l'Imitation de Jésus-Christ,* DE INTERNA CONSOLATIONE. C'est Joseph, sans doute, qui en fut l'auteur, son frère n'ayant jamais composé que des vers légers ou badins et ayant mené une existence assez éloignée de la lecture de l'*Imitation.*

Cette paraphrase est, comme le poëme de Laborieux, en strophe de dix vers pour chaque verset ; elle existe manuscrite en un cahier in-12. Joseph a écrit, en outre, sous le titre *l'Home counten,* une imitation de la deuxième épode d'Horace, tandis que Gabriel travestissait en auvergnat les cent quarante premiers vers du quatrième livre de l'*Enéide.* Ce dernier a écrit de plus un noël et diverses petites pièces dont le tour ne manque pas d'une certaine grâce[2].

[1] Mss. Tailhandier. — Le *Noël des Grands Jours* a été imprimé dans un recueil in-12, chez Jacquard, à Clermont (Bibliothèque de la ville, 21, D. 12.)

[2] Mss. Tailhandier, art. PASTOUREL. — *Poésies auvergnates de M. Joseph Pastourel :* in-12, 1733 ; Riom, chez Thomas.

François PESANT, COSSON, etc. — Avant eux, François Pesant avait écrit un grand nombre de noëls auxquels sont empruntés plusieurs des fragments cités plus haut ; il avait été imité par Cosson, Alacis et le curé Bourg [1].

François PERDRIX. — Il existe un poëme d'une centaine de vers, dû à Perdrix : la *Terrasse de la place Champeix*. C'est la description du paysage qui s'offrait de l'une des places de Clermont. Dans sa *Notice sur l'Auvergne*, Delabre en a cité quelques fragments.

Amable FAUCON. — Plus récemment, presque dans notre siècle, Amable Faucon (de Riom) publia : la *Henriade de Voltaire, mise en vers burlesques auvergnats, imités de ceux de la Henriade travestie de Marivaux ;* il fit aussi un conte imité de Grécourt, ayant pour titre : *les Perdrix*.

Les poésies de Faucon sont, à mon sens, supérieures à toutes celles des autres académiciens du cercle Tailhandier. Il exerçait à Riom la profession de chapelier ; mais, comme il y a longtemps que la poésie ne nourrit qu'un petit nombre de ses adeptes, la boutique du poëte riomois étant restée sans chalands, il fut obligé de se faire cantonnier pour vivre. Il mourut misérablement en 1808.

On ne saurait, toutefois, donner qu'un rang assez secondaire à toutes ces compositions patoises. Elles manquent des premières conditions de toute littérature, l'originalité. A peu d'exceptions près, ce sont des pastiches. Pour ceux qui les écrivirent, le patois a été une langue d'emprunt ; ils les ont pensées en français. Ils n'avaient ni les idées, ni le tour d'esprit de ceux dont ils prenaient le langage, ou ils ne les eurent qu'à un degré insuffisant pour donner à leurs œuvres une vie réelle. Ils écrivirent aussi leur idiome sans règles d'orthographe et sans craindre de défigurer les mots. Ces pièces portent elles-mêmes la preuve de ce défaut d'originalité, puisque, pour la plupart, ce ne furent que des imitations et des traductions. En outre, les idées y sont dépourvues de relief ou trop communes, quelquefois presque grossières, et il y a

[1] Voir le recueil in-12 ci-dessus cité.

trop peu de trait. C'est à leur sujet que notre abbé aurait eu raison de dire qu'à force de chercher à reproduire fidèlement les sentiments du peuple campagnard, on l'a fait trivial, « vilain et maussade à l'excès », lui d'ordinaire si original dans les choses d'imagination.

Voyez les deux morceaux sérieux, les paraphrases des *Psaumes* et de l'*Imitation*. D'une part, rien est-il moins dans les allures populaires que la paraphrase, en dix vers, de versets d'une ou de deux lignes ? Une traduction marquée de l'originalité patoise eût été brève, plus concise peut-être que le texte latin ; chez les gens du peuple, la tendance est toujours d'abréger D'autre part, il n'y a, le plus souvent, rien moins que de l'élévation dans ces idées explétives, et elles montrent une notable absence de délicatesse dans l'expression. Par exemple, voici comment Laborieux rend ce verset du psaume 50 : « *Ampliùs lava me ab iniquitate meâ, et à peccato meo munda me* » :

Boutas mon arm'a la bughada,
Servas-vou de vostre lisciau
Que rend nete le pus viciau
Et sa counsciença soulageada
Ne me la refusez jamoué,
Mas lavas-me de moué en moué
D'un grand bourdigei que se cacha
Trop souvent ei found de mon cor.
Sen lei laissa la moindra tracha
Que peusche un jour me fouére tort[1].

Les strophes du même goût sont nombreuses ; les moins mauvaises ont le défaut de délayer un texte qu'on admire

[1] Mettez mon âme à la lescive,
Servez-vous de votre lescif
Qui rend net le plus vicieux
Et sa conscience soulagée.
Ne me le refusez jamais,
Mais lavez-moi de plus en plus
D'un grand bourbier qui se cache
Trop souvent au fond de mon cœur,
Sans en laisser la moindre trace
Qui puisse un jour me faire tort.

justement pour sa simplicité, et de faire entièrement disparaître la poésie biblique d'où il tire sa beauté. L'une des plus convenables me paraît être celle de l'antienne, et encore l'on va voir tout ce qu'elle fait perdre à la traduction latine elle-même (*Domine, memor esto mei, et ne vindictam sumas de peccatis meis, neque reminiscaris delicta mea, vel parentûm meorum*) :

Aublidas, Seignour, mon auffensa
Amoué que la de maus parens ;
Jhamoué re pus nous ne farens
Countra votra justa défensa.
Pas un de nous n'ei innoucen,
Parduna-nous tant que nous sen ;
Regardas de bon œu notr'arma,
Tant n'en sias vous mau satisfoué :
Ne prenias vengença de narma,
D'aus peichas que nous aven foué [1].

Il faut parler à peu près de même de la *Paraphrase de l'Imitation*. On y trouve cependant un peu moins de choses triviales. En voici une strophe prise au hasard : (*Fecisti, ultra » omnem spem, misericordiam cum servo tuo; et ultra omne meri» tum, gratiam et amicitiam exhibuisti.* » Liv. III, ch. x, vers. 2, § 3) :

Yo ne deviau jamoué m'attendre
De recebre de mon Séniour
Tan de bonhur et tan d'amour,
Et n'y poudio guère prétendre.
Mon mérite est trop petit

[1] Oubliez, Seigneur, mon offense
Ainsi que celle de mes parents ;
Jamais rien plus nous ne ferons
Contre votre juste défense.
Pas un de nous n'est innocent,
Pardonnez-nous tant que nous sommes ;
Regardez de bon cœur notre âme
Tant en soyez-vous mal content :
Ne prenez vengeance d'aucun
Des péchés que nous avons faits.

Par me releva jusqu'aty.
En bei cou votre amour accorde
La gracia de tou mau deigaley,
Et foué grande misericorde
Au moindre de tou sau valey [1].

C'est du patois très-abâtardi, si cela en est, et encore n'a-t-il nullement le mérite de reproduire la pensée du texte. Il y a loin, je le suppose, de ces vers aux traductions en langage gallique que, dès les premiers siècles du christianisme et jusqu'au XIII[e] ou XIV[e], les plus humbles moines, le pasteur le moins éclairé, faisaient sans doute des livres saints ! Les instructions patoises que prononcent encore, dans les chaires des montagnes, quelques vieux curés sans instruction, mais qui ont conservé l'originalité et l'esprit du paysan, ont bien autrement de mérite.

Si de ces poésies, qu'il faut appeler sérieuses, on passe à l'*Homme counten* de Pastourel et à son *Enéide travestie,* on ne trouve pas beaucoup plus à louer, leur pardonnât-on le défaut d'être écrits dans le moins agréable ou le plus déformé des parlers auvergnats, le limanien, qui leur donne quelque chose de lourd et de gauche, incompatible avec la délicatesse poétique, ou jurant même avec leur tour ou leur rhythme, parfois heureux. L'*Homme counten* est un éloge épicurien de la vie champêtre. Imitant un poëte provençal, l'auteur chante le sans-souci qu'étale le bourgeois de campagne, pensant beaucoup à lui et peu aux autres, ne voyant pas au delà de sa maison, de ses champs, de ses bœufs, et se trouvant heureux « *de teny la quoua de sa padella* » (de tenir la queue de sa poêle).

Cette pièce, formée de strophes en trois vers de douze pieds

[1] Je ne devais jamais m'attendre
A recevoir de mon Seigneur
Tant de bonheur et tant d'amour ;
Et je n'y pouvais guère prétendre.
Mon mérite est trop petit
Pour m'élever jusque-là.
Avec cela votre amour accorde
La grâce de tous maux ôter,
Et de faire grande miséricorde
Au moindre de ses serviteurs.

et un de six, est généralement médiocre, pleine de remplissages, de lieux communs, et elle indique peu d'entente de la composition. Cependant quelques vers dénotent une certaine grâce chez le poëte et quelque sentiment de la poésie des champs. En voici dans lesquels on pressent que le parler auvergnat, même le moins flatteur pour l'oreille, se plierait aux délicatesses de la poésie légère :

Qu'au plasei d'eicouta marmouta dins la prade,
Entre de petits rocs, la cliareta naiade
Se plenghe d'aus cailloux que ly fazon l'affrount
De ly rida le frount !
Quo ne charmario pas una tau soulitude ?
....
Ente laus auzelous disputon embei l'aura
Que foué milla fredons par lasinia la floura,
Qu'en revencha d'aquou, touta plena d'amour,
Ly foué un leit de flours[1] ?

L'*Homme counten* a pourtant un mérite qui était surtout appréciable dans le temps où il fut écrit. Célébrant le bonheur du propriétaire campagnard, il répondait à des sentiments qui avaient alors un grand prix ; car n'était pas propriétaire qui voulait. Ç'avait été longtemps comme le monopole d'une seule classe ; la bourgeoisie commençait à en jouir aussi et s'en faisait un idéal. Les vers de Pastourel ont dû à cela la meilleure part de leur succès.

Quant à l'*Enéide travestie,* elle est à coup sûr le recueil des idées les moins délicates et des comparaisons les plus triviales

[1] Quel plaisir d'écouter murmurer dans la prairie,
Entre de petits rochers, la clairette naïade
Se plaindre des cailloux qui lui font l'offense
De lui rider le front !
Qui ne charmerait pas une telle solitude ?
....
Où les oiseaux se disputent avec le zéphyr,
Lequel fait mille fredonnements pour caresser la fleur,
Qui, en revanche, toute pleine d'amour,
Lui fait un lit de ses feuilles ?

que l'on puisse trouver. Ainsi, Didon est « pleine d'amour jusqu'au bondon » ; son cœur, en parlant, s'écoule par ses yeux « comme de dessous un pressoir » ; Enée a le visage lisse comme un chausse-pied. Les vers coulent assez bien ; mais, à part quelques traits d'esprit, les pensées les moins relevées en sont tout le fond, et l'auteur, en se donnant beaucoup de peine pour rencontrer la naïveté, n'a le plus souvent atteint qu'un mauvais goût de paysan. — Parmi les moins mauvais de ces vers, je trouve ceux-ci, et la vulgarité n'en est pas absente :

Anna, ma sor, ghenta sor Anna.
Yo z'ai quoqua re que me sanna :
Deipeu qu'Enée cèz ei vengut,
Yau n'ei ny mangha ni begut ;
Maus œus fazoun la sentinella,
Yau n'ai ghis sarra la prunelle.
Et mon paghe, que chante be.
A beau veny prè de mon chabe
Dire som ! som ! sant Jouan ! sant Anna !
Qué moure me dervill'et me damna [1].

De beaucoup préférable est la *Henriade travestie,* de Faucon. Pas plus que l'*Enéide,* elle n'offre de la poésie patoise vraiment originale ; du moins montre-t-elle un tour plus vif, une allure plus naturelle, quoique le prétentieux et parfois le grossier n'y fassent pas défaut. Et puis, c'est un poëme complet, en dix chants, et l'effort de l'imagination et de la verve y est soutenu. L'auteur est même souvent heureux et place, aussi

[1] Anne, ma sœur, gentille sœur Anne,
J'ai quelque chose qui me saigne.
Depuis qu'Enée est ici venu,
Je n'ai ni mangé ni bu.
Mes yeux font la sentinelle,
Je n'ai pas fermé la prunelle,
Et mon page, qui chante bien,
A beau venir à mon chevet
Dire som ! som ! saint Jean ! sainte Anne !
Ce visage me tient éveillé et me damne.

bien qu'on le pouvait faire dans un pastiche, les grosses facéties patoises. Les vers, qui sont de neuf pieds, ont une coupe facile, un mouvement rapide et égal.

Faucon commence ainsi son poëme :

Yo chante que rey au grand nas,
Chi boun efant et chi gaillas,
Qu'eirot le mouaitre de la Franço ;
. . . .
Que de Mayenno, le gros porc,
Faguet souvent schusa le corps;
Que châtiet l'Espagne et la Liguo
Et a treitous faguet la niquo [1].

Plus loin, il représente saint Louis veillant sur son petit-fils :

Dins que temps, moucheu sant Louis,
Par un partù d'aù paradis
Gardiavot bei son telescope,
Que vaut mei que le microscope.
A vegeot sei petits efans
Tos dous éparis pa lo champs.
Valois ne le fachavo guère
Parce qu'a n'eirot mas mouvas freire ;
A sabiot qu'aquou' eirot un fadas
Que chiyo preis au traquenas;
. . . .
Mas notre Bourbon, au grand nas.
Y le counicho boun soudas.
. . . .
Y l'amavo de tout son cœur,
Et l'y souhaitavo do bounheur ;

[1] Je chante ce roi au grand nez,
Si bon enfant et si gaillard,
Qui était le maître de la France ;
. . . .
Qui de Mayenne, le gros porc,
Fit souvent suer le corps ;
Qui châtia l'Espagne et la Ligue
Et à tous trois fit la nique.

Mas ly fachavo qu'a la messo
Y ne nessot ni en confesso [1].

Le conte des *Perdrix* a une valeur qui efface singulièrement le peu qu'on en trouve dans l'*Homme counten.* Faucon s'est vraiment ici fait paysan limanien. Idées, mots, action, sentiments, presque tout y est exact; si cette pièce n'offrait pas aussi une imitation française, je dirais que c'est la pièce la meilleure de notre littérature patoise moderne. Le conte débute par ce récit de très-bonne tournure :

Autour de Malintrat demourav' un paizan
Que le mati sourtet par na veir sos champs.
Coumbaut qu'ou' erot soun nou ; billiau à l'eirot freire
Da qué que nos pelavens Annet le Tabazeire.
Un laire parsediot un troupet de padrix ;
Douas se nettount reicondre dedins qu'un eibaupi:
Notre gaillas las gaittot, et d'in un ou doux sauts
A travers do chibiot, trapo les doux ogeaux:
Yo vous tene, mas miyas, bey yo vous dinarés ;
Et, sens perdre de temps, se boutt' à las plumer,
Quand a l'aguet bouta que paubre beitio nud,
Que le temps l'y duravot d'être chez se vingut!
Jacquelino, ma fenno, dicet ly en rigeant,

[1] Dans ce temps, monsieur saint Louis,
Par un trou du paradis,
Regardait avec son télescope,
Qui vaut mieux que le microscope.
Il avisa ses petits enfants,
Tous deux perdus dans les champs.
Valois ne l'inquiétait guère,
Parce qu'il n'était que mauvais frère;
Il savait que c'était un imbécile
Qui serait pris au traquenard;
....
Mais notre Bourbon au grand nez,
Il le connaissait bon soldat.
....
Il l'aimait de tout son cœur
Et lui souhaitait du bonheur;
Il était fâché, seulement, qu'à la messe
Il n'allât, ni à confesse.

Vegeo ce que yo-z'ai preit en reveniant dos champs.
Boutto z'ot à la brocho, et facho z'ot bien coueire ;
Quou chirot be millou que d'ou bouter au doueire.
Yo vaut, en attendant que to faras rôti,
Chez Moucheu le Cura, l'e prier de veni[1].

La femme dépêche, approprie la maison et pose la broche devant un grand feu. — Le gibier gouttait, et elle tâtait souvent. Par malheur, en débrochant, « *autour de l'hate n'en restet uno pei* » (autour du fer il en resta une peau). — Que c'est bon ! Quel goût fin ! « *Jameis yo me teindrai d'en mangea un mourcet* » (jamais je ne me tiendrai d'en manger un morceau.) Elle tire un peu la patte, la cuisse se détache; elle goûte, goûte encore, et toujours, si bien que, « *à força de tâter, lia chabet le fricot* » (elle finit le fricot).

Comment faire pour apaiser Combaud ? — Le chat a mangé le rôti.— Qu'appelles-tu le chat ? — Non, ne te fâche pas ; tout est là, bien chaud. — Le curé va venir, il faut dresser la table, sortir le plus beau linge ; nous nous établirons dans le fond du jardin ; nous babillerons bien; tu chanteras une chanson. — Pour couper le chanteau, va aiguiser ton couteau.

[1] Autour de Malintrat demeurait un paysan
Qui le matin sortit pour aller voir ses champs.
Combaud était son nom; peut-être il était frère
De celui qu'on appelait Annet le Tapageur.
Un épervier poursuivait une bande de perdrix ;
Deux allèrent se cacher dans un buisson d'épine:
Notre gaillard les guette, et, en un ou deux sauts
A travers des broussailles, attrape les oiseaux:
Je vous tiens, mes amies ; avec moi dînerez ;
Et, sans perdre de temps, se met à les plumer.
Quant il eut mis ces pauvres bêtes nues,
Que le temps lui durait d'être chez lui revenu !
Jacqueline, ma femme, lui dit-il en riant,
Vois ce que j'ai pris en revenant des champs.
Mets cela à la broche et fais-le bien cuire ;
Ce sera bien meilleur que de le mettre au pot.
Je vais, pendant que tu le feras rôtir,
Chez Monsieur le Curé, l'inviter à venir.

A descent dins la cour, boutlot casaqu'à bas;
Sa moll'eirot mountado au-dessoubre un sabot
Que scubre eille goutavot et navot got à got.
Par manier uno mollo aquo 'eirot un pelari
Capable de deifier tous los gaignopetit;
Quò ero un plazei de veire de quo façou li anavo,
Et coumo sous sos deis le fiot eitincellavo[1].

M. le Curé arrive. Fuyez, si vous m'en croyez, lui dit vite Jacqueline; mon mari a contre vous de mauvais desseins. Il est jaloux, et, pour vous couper les deux oreilles, voyez-le qui essaye son couteau.—A ces mots, le pasteur de tourner la figure du côté de chez lui : « *do cota de chez se a viro le devan.* »

Coumbaud, moun ami, s'eicredet Jacquelino,
Notre brave cura z'ot voueida la cugino;
Am'ot dit que chez se à l'ayot dos amis,
Qu'érount mieux faits que te par mangea las perdrix:
« Est-ce qu'un padraux est fait pour un cheti paizant?
« Pour manger ces mourceaux? c'est pour lui trop friand.»
Après m'aver dit quou, a-l'ot preis las ganteiras[2].

Vite, cours après si tu en veux tâter. – Combaud s'élance : — Coquin, voleur, larron curé de Malintrat; je les aurai toutes deux, dussé-je être écorché.

Enfermé chez lui à triples verroux, le curé se cachait dans

[1] Il descend dans la cour, met sa casaque à bas;
Sa meule était montée au-dessous d'un sabot
Qui sur elle gouttait et allait goutte à goutte.
Pour manier une meule, c'était un pèlerin
Capable de défier tous les gagne-petit;
C'était plaisir de voir de quelle façon elle allait
Et comme, sous ses doigts, le feu étincelait.

[2] Combaud, mon ami, s'écrie Jacqueline,
Notre brave curé a vidé la cuisine;
Il m'a dit que, chez lui, il avait des amis
Qui étaient mieux faits que toi pour manger les perdrix.
....
....
Après m'avoir dit cela, il a pris les coursières.

un coin du grenier. Tout tremblant, il entr'ouvre un volet et voit Combaud faisant effort pour enfoncer sa porte. — Que me veux-tu, coquin? — Ce que je veux? Je les veux toutes deux. — Tu es un malheureux ; tu n'en auras aucune. — Eh bien! composons ; donne-m'en une, ou je casse la porte. — Le bon curé criait, mort de frayeur: Mon Dieu, faites merveille.

Saint Jacque, moun patron, sauvas me mas orillas!
La couliquo le pre, a l'ayot la venetto;
Au quarre do grenie a lachet l'aiguilleto [1].
Coumbaud n'entend re pus : billiau quel homme est mort [2] !

Et vite il s'en retourne. — Ah! si j'avais pensé voir un pareil tour, je ne me serais pas levé une heure avant le jour. — En attendant, Jacqueline avait fait un repas de reine.

La morale c'est :

Qu'ou faut toujours sauvà la proumeire couleire [3].

Faucon a visiblement rencontré là le naturel et la forme populaires. Un paysan poëte n'aurait guère mieux fait. Les pièces dont j'ai parlé avant la sienne sont l'œuvre de personnes s'exerçant à traduire en patois des idées et des tours nés en langue française. Faucon n'a vraiment emprunté que le moule à la littérature cultivée, et le moule qui convient juste au génie rustique, essentiellement narrateur, en sorte que l'imitation disparaît sous des détails empreints du meilleur cachet d'originalité.

Auteurs patois récents. — Ce rare mérite de vérité a été récemment atteint par deux auteurs, dont l'un a écrit dans le parler des montagnes de l'Ouest et l'autre dans celui de la

[1] Autrefois la braie du costume paysan ne tenait que par une aiguillette ou une cheville de bois, qui venait réunir à la ceinture les deux côtés du vêtement.

[2] Saint Jacques, mon patron, sauvez-moi mes oreilles!
La colique le prend, il avait la vénette:
Dans un coin du grenier il lâcha l'aiguillette.
Combaud n'entend plus rien : peut-être cet homme est mort!

[3] Qu'il faut toujours éviter la première colère.

Limagne. Le premier est un ancien juge de paix de Gelles, M. Roy ; le second, M. Ravel, habitant de Clermont.

L'honneur d'avoir écrit quelque chose qui est tout à fait dans le sentiment et dans le langage des classes qui ne parlent guère que patois me paraît appartenir incontestablement au premier[1]. Dans un opuscule en prose sur le *Cadastre* et dans une pièce versifiée sur le *Tirage au sort,* le paysan apparaît sous une pureté de traits et une exactitude d'expression très-grandes, et l'auteur a bien pris l'idée de ses compositions dans la vie habituelle du cultivateur. Un dialogue entre le maire et le premier venu, à propos des géomètres du cadastre ; une conversation entre des paysans sur les moyens de s'assurer le sort lors du tirage, voilà ses sujets. Il n'y a rien là qui n'appartienne essentiellement au paysan ; et, à l'opposé de la plupart des autres écrivains patois, les termes et les allures vraies lui viennent avec la plus complète aisance.

M. Ravel, lui, a emprunté la forme de son poëme principal, la *Paysade,* aux littératures cultivées, et, comme nos « académiciens » patois, il a imité ou travesti dans ses autres pièces des pièces françaises. Sauf cela, la pensée et l'expression sont chez lui toutes patoises. La *Paysade,* une sorte d'épopée politique, a pour sujet ce fait qu'en 1814, la duchesse d'Angoulème passant en Auvergne, des paysans de Montferrand dételèrent les chevaux de sa voiture et la conduisirent à bras jusqu'au milieu de Clermont. Sur ce fond, M. Ravel a fait quatre chants épiques, en vers alexandrins. Il y montre, avec la parfaite connaissance de l'esprit et du langage paysans, beaucoup d'originalité et de gaieté ; la promptitude du trait, la variété de la forme, le vrai et le pittoresque de l'expression, animent son récit.

Je ne cite rien ici de ces deux poëtes patois modernes ; il me faudrait trop de place. Mais voici deux petites pièces un peu antérieures, dont l'auteur fut M. de Murat, dont j'ai indiqué plus haut les études sur le patois. Il a placé l'une dans un roman assez inconnu, qui date de 1804, *le Berger de l'Arverne ;*

[1] *Recueil de petits opuscules en patois auvergnat ;* in-8°, 1841. Chez Veysset, à Clermont-Ferrand.

st une romance pour laquelle il avait fait un air. Le jet y nque un peu ; mais elle n'est pas sans grâce et elle ne sent s trop la traduction.

Levas-vous touteis, eis aoutr' auro,
Jouveis et tendres pastourels,
Et vous ta bei jonto pastouro !
Venes gitta vostreis troupels.

La neut fugt, las estiolos baissount,
Les ouzelous chontount l'amour;
De boun mati leis moutouns paissount,
Et sercount l'oumbr' al cor del jour.

Proufitaz d'ella matinado :
Imitaz lou merle et lou tourd,
Que faount l'amour sur la rousado
Et se caressount neut et jour.

Venes, bellas pastoureleitos,
Quasd'uno emmei vostre pastour ;
Venes, queillirins las flouretos
Et respirarins la freschour.

A queist ser, per vous distrairei,
Sur l'herbeto venes dansa ;
Et per paga lou muzetairei,
Pastouros, lou cour' embrassa [1].

[1] Levez-vous tous, c'est l'aurore,
Jeunes et tendres bergers,
Et vous, si gentilles bergères !
Venez garder vos troupeaux.

La nuit s'en va, les étoiles baissent.
Les petits oiseaux chantent l'amour;
De bon matin les moutons paissent ;
Ils cherchent l'ombre au fort du jour.

Profitez de la matinée :
Imitez le merle et le tourd,
Qui font l'amour sur la rosée
Et se caressent nuit et jour.

Venez, belles bergerettes,
Chacune avec votre berger ;

L'autre pièce est une imitation des jolis vers d'Arnault : *la Feuille d'automne,* sous ce titre : *la Fleur de genêt.* Elle a certainement beaucoup plus de mérite que les imitations de Laborieux et des Pastourel.

LA FLOUR DE PEINO

Dei ta tigo distachado,
Paouro flour abandounado,
Oun bas-tu ? M'ein vau mouri.
Lou teins ot breisat la peino
Qué m'avio faito flouri :
D'eisimpeu, de soun agueino
Lou tarriblei vent d'amoun
Mati 's et ser me pourmeino
Dei la coumb' à la vareino
Dei al Plon al pey Doundoun.
Vaou d'acoun vot tut lou moundei,
Son reigret, son 's aver pour,
Oun vont la brun' et la bloundei,
Lou Rei, lou pastr' et lou Seignour[1]

Venez, nous cueillerons les fleurettes
Et respirerons la fraîcheur.

Ce soir, pour vous distraire,
Sur l'herbette venez danser ;
Et pour payer le muzettaire,
Bergèros, il faudra l'embrasser

LA FLEUR DE GENET

[1] De la tige détachée,
Pauvre fleur abandonnée,
Où vas-tu ? Je m'en vais mourir.
Le temps a brisé le genêt
Qui m'avait fait fleurir ;
Depuis, de son haleine
Le terrible vent de là-haut
Matin et soir me promène
De la colline à la plaine,
Depuis le Plon au puy Dondon ·

M. de Murat, versé dans les parlers de la haute Auvergne, pensait que la voyelle *o* était la désinence caractéristique de nos patois, parce que le sien l'employait plus que l'*a*. Il soutenait souvent des thèses dans ce sens, et il s'y est conformé dans ses vers. Son orthographe n'était pas non plus bien fixée. Mais ce sont là des détails qui importent peu pour apprécier le poëte. Ces deux petites pièces font quelque honneur à nos lettres patoises modernes.

Je vais là où va tout le monde,
Sans regret, sans avoir peur,
Où vont la brune et la blonde,
Le roi, le berger et le seigneur.

LITTÉRATURE ORALE

Les Chants

Ce qui précède fait assez voir que notre patois d'Auvergne a pu se plier à la poésie autant que les dialectes méridionaux. L'identité du sentiment harmonique du langage dans ce dialecte et dans le français en ressort également. On a dû remarquer que la prosodie française n'avait pas d'autres règles fondamentales que la poésie patoise, et que les différents rhythmes admis par le génie de la langue cultivée convenaient aussi à ce langage d'autrefois. La littérature, seulement, lui a manqué : j'entends celle qui rend les manières d'être, de penser, de sentir, et qui peint au vrai les situations. Après tout, et eu égard à sa condition matérielle, le peuple de nos campagnes a-t-il pu avoir une autre littérature écrite que celle dont j'ai donné tout à l'heure des extraits? Les seuls poëtes capables de surgir dans son sein, ce sont les faiseurs de chants, dont les vers s'écrivent dans la mémoire et se conservent par la tradition. On dirait volontiers que la vraie littérature auvergnate est seulement orale : c'est celle que les laboureurs aux premières lueurs du jour, les bergers à la tombée du soir, chantent en pleine nature.

Qui n'a entendu ces chants du labour, dont la phrase grave et lente monte doucement dans l'air? Au temps de la moisson ou des vendanges, qui n'a pas écouté les joyeuses troupes des femmes entonnant, dans les plus hauts registres de la voix, leurs ballades sans fin, sortes de récits dialogués ou à refrain d'aventures imaginaires? C'est là la littérature populaire véritable, celle qui n'emprunte pas aux littératures cultivées ses formes, ses mots, ses choses, et dans laquelle la vie, son objet, ses

sensations, ses idées, ses désirs, sont compris, sont rendus, sont retracés, comme les éprouve le peuple des champs.

Des espèces de charades ou d'énigmes versifiées qui se composent dans les veillées de village, les paroles des airs de danse, celle des chants du travail, constituent la littérature parlée de nos patois, littérature dans laquelle le sentiment des populations trouve son expression avec autrement de réalité que dans les pastiches des rimeurs lettrés.

Les villages ont leurs poëtes, compositeurs inconnus et ignorants des droits d'auteur, dont les œuvres, confiées un soir à la mémoire, dans une veillée d'hiver, vont se répandant et s'établissent dans le souvenir de chaque jeune homme et de chaque jeune fille. Il les ont eus de tout temps, et autrefois leur poésie n'offrait guère de mélange avec les idées des villes. Isolé dans sa vie des champs, le paysan empruntait moins que maintenant aux autres classes leurs impressions et leurs façons d'être. Aussi faudrait-il distinguer, dans cette littérature parlée ou chantée, celle qui date de loin et celle d'hier, la première ayant bien plus d'originalité native.

Peut-être convient-il de considérer comme un reste de la littérature des troubadours les poésies chantées. Non pas qu'avant les troubadours il n'existât aucune poésie, mais la forme en fut probablement modifiée. Si l'on acceptait ce point de départ, il faudrait dire que les divers genres de la poésie « romane » se sont confondus, en Auvergne, en deux, qui sont la chanson et les motifs de danse (montagnardes ou bourrées). Nulle pièce patoise ne me paraît se rapporter à un autre genre

---

Pastourelles ou Vachères

(VASQUEYRAS)

Le seul genre de la chanson qui se soit conservé pur est la *pastourelle* ou *vachère*. C'est un long dialogue entre une bergère et un berger ou un chevalier.

Il n'y a point de localité qui n'ait au moins une de ces pastourelles en propre, quoiqu'elles roulent toutes sur le même fond et ne varient guère que dans des détails en rapport avec le caractère des habitants. Ces *vasqueyras* auvergnates retracent ordinairement l'amour d'un chevalier pour une bergère et les refus de celle-ci. Elles sont quelquefois dialoguées en français et en patois ; par exemple ces couplets, non sans finesse et sans grâce, d'un chant qui amusa mon enfance et où le chevalier, le monsieur pour mieux dire, se sert de la langue des messieurs :

Bonjour, ma bergère.
Deichas, Mousiu.
Que fais-tu seulette
Dans ce bois touffu ?
Fiale ma filousette
Gardant maus mautus,
Orne ma houletta
De cent mila flours [1].
. . . .
. . . .

[1] Adieu, Monsieur.
Je file ma quenouille
En gardant mes moutons,
J'orne ma houlette
De cent mille fleurs.

Ton chien, belle ingrate,
Plus humain que toi,
Me suit et me flatte,
Se tient près de moi.
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

Z'o l'halena fina,
Vous sent de croustous ;
Per aquo se ferta,
Se tent près de vous [1].
. . . .
. . . .

[1] Il a l'haleine fine,
Il vous sent des croûtons ;
A cause de cela il se frotte,
Se tiont près de vous.

Chansons

La chanson a absorbé en elle le poëme, le roman, le vers, la complainte, la tenson, la sirvente, l'épître des anciens troubadours. Elle reproduit tous ces genres. Peut-être pourrait-on en distinguer la ballade, qui se reconnaîtrait à ses couplets sans nombre, ordinairement de chacun deux vers et un refrain, et dont le dernier vers de chaque couplet sert de commencement au couplet qui suit.

La chanson est tantôt un éloge, tantôt une narration, tantôt une prière, tantôt un dialogue, tantôt une satire; mais la complainte et le roman y dominent, car on y trouve presque sans cesse le récit de quelque aventure chimérique, d'un chimérique assez grossier, ou bien une longue histoire, soit dialoguée, soit récitée, des amours, des rigueurs ou des tromperies d'une bergère. Par exemple, n'est-ce pas un vrai *planh* provençal, triste, lamentable comme ceux des troubadours, ce chant des environs de Thiers, où le poëte, s'inspirant du motif qui a donné naissance à la chanson de Gaston Phœbus, prend presque le ton épique, convie toute la nature à entendre les accents de ses plaintes, dans une mélodie languissante, d'une harmonie singulière, et qui débute ainsi :

Davalas, mountagnes ;
Levas-vous, vallouns ;
Iscoutas ma plainta,
Iscoutas mos chants.
La iou, la iou ta [1] ?

[1] Abaissez-vous, montagnes,
Elevez-vous, vallons ;
Ecoutez ma plainte,
Écoutez mes chants.
La iou, la iou ta.

Chi guess' uno migo
Que m'amesse pas,
I prendrio de paillo
La foyo bourla.
La iou, etc.

Chi guess' un' inmitiado [1],

Les chansons récitatives, partout assez nombreuses, sont particulièrement les chants du travail. Vous les entendez monter des plaines, apportées par le vent du matin. Il en est de certaines qui, au sens du laboureur, possèdent la vertu d'encourager l'attelage. Celles-là s'appellent « la chanson du bouvier », et c'est lui, le bouvier chef, qui les dit, parce que sa voix est connue de toute l'établée ; près de lui le maître lui-même laboure silencieux, d'ordinaire, et souvent les autres valets chantent pour leur compte, sans souci de l'accord, quelque autre pièce d'un caractère différent.

La chanson du bouvier se compose assez habituellement d'une première idée, rendue en un ou deux vers qui se répètent; puis d'une seconde, conséquence ou suite de la première, et exprimée par deux ou quatre vers; enfin d'un refrain sans paroles, toujours long et à reprises. Une série interminable de couplets se succèdent ainsi. Quelquefois même le chanteur, lancé, en ajoute de nouveaux qui, bientôt répandus, prennent rang sans conteste dans la chanson. Voici les premiers de la chanson du bouvier des montagnes de l'est, aux environs de Vollore. Chacun n'est composé que de deux vers, dont le premier se dit deux fois, et d'un refrain traînant :

Darré l'etoulio et dien lou bo,
Darré l'etoulio et dien lou bo,

[1] Si j'avais une mie
Qui ne m'aimât pas,
Je prendrais de la paille,
Je la ferais brûler.
La iou, etc.

Si j'avais une inimitié,

Uno bergero s'egaiavot,
Oh ! Oh !....

S'egaiavo toto la nou,
S'egaiavo toto la nou,
Le cort d'au jou la se posavot,
Oh ! Oh !...

Bargero, chi te volia m'ama,
Bargero, chi te volia m'ama,
Te fayo vioure de ma chasso,
Oh ! Oh !....

Por te oyo lou peis tiarous,
Por te oyo lou peis tiarous,
Quoqui cot la testo molhado,
Oh ! Oh !....

Moué quant lou Pion[1] devalariont..... [2].

En dehors des moments où le soleil est dans son plus grand éclat, il n'y a guère d'heures du jour où la chanson ne frappe les échos de la campagne. Ellè retentit surtout pendant le labourage ; bêtes et hommes s'animent d'elle ou sont soutenus par sa cadence, qui suit le pas des animaux. Le berger, au milieu des champs, la dit à pleine poitrine, comme s'il voulait peupler sa solitude. Mais aux fenaisons, à moissons, à vendanges, ce sont surtout les femmes qui la chantent ; les

[1] Famille de montagnards très-redoutés autrefois.

[2] Derrière les blés et dans les bois (*bis*)
Une bergère s'amusait,
Oh ! Oh !

Elle s'amusait toute la nuit (*bis*) ;
Le courant du jour elle se reposait,
Oh ! Oh !

Bergère, si tu voulais m'aimer (*bis*),
Je te ferais vivre de ma chasse,
Oh ! Oh !

Pour toi j'aurais les pieds boueux (*bis*),
Quelquefois la tête mouillée,
Oh ! Oh !.......

Et quand les Pions descendraient....

hommes n'interviennent guère qu'au refrain. Leur tour, à eux, vient plus tard, quand la journée est finie, après le repas du soir. Réunis par bandes, on les voit qui parcourent les rues du village en jetant à la sonorité de la nuit, dans un unisson vibrant, les versets sans fin de la chanson en vogue; car, comme les arts civilisés, les arts vulgaires sont soumis à la mode, et chaque année a ses chants de préférence. Que de fois, dans les soirs calmes de l'arrière-saison, l'on s'est plu à écouter de loin ces chœurs qui envoyaient leurs longues tenues sur les tranquilles ailes de l'air! Ils font penser à ces vaillants travailleurs de la journée finie, qui vont être encore ceux du lendemain, et à qui le labeur des champs ne donne, il semble, que plus d'entrain et de vigueur. Peu à peu les chants s'affaiblissent et s'éteignent; on n'entend plus que les pas de quelque cavalier attardé, accompagné dans sa route par le jappememt des chiens de parc. Eux aussi, ils s'arrêtent, et l'astre de la nuit règne tout seul sur la nature endormie, dont les objets paraissent grandir sous sa vague clarté.

Dans nos chansons patoises, on a bien peu d'occasions de voir que les beautés de cette nature soient senties par le peuple des champs. « Ils vivent au milieu du beau, a dit triste-» ment l'auteur d'*Indiana;* ils le complètent, car ils sont beaux » eux-mêmes, et ils ne savent ce que c'est! La poésie émane » d'eux; elle est dans leur œuvre, dans leurs moindres atti-» tudes, dans l'air qu'ils respirent; elle est dans tout leur être, » excepté dans leur intelligence! » Est-ce vraiment défaut du sens poétique, et le paysan devrait-il chanter la nature avec plus d'enthousiasme que les poëtes cultivés, parce qu'il fait en quelque sorte partie d'elle? N'est-ce pas plutôt parce que toute sa vie se passe sur cette terre qu'il travaille, qu'il aime jusqu'au point de languir de nostalgie si on l'en sépare, qu'il ne l'apprécie pas? L'habitude en efface pour lui les charmes. Il préfère chercher son idéal dans la vie qu'il n'a pas, dans l'existence des riches ou dans les sentiments qui sont le patrimoine commun, comme l'amour, ses joies, ses déboires. Nos chants patois n'ont guère d'autre fond. Dans quelques localités seulement, où il y a une tradition d'inimitié et de batailles avec d'autres villages, la chanson belliqueuse se rencontre; les montagnes des environs de Thiers, où vi-

vaient jadis des familles redoutées qui venaient assaillir les autres, en ont dans ce genre, où l'on trouve l'énergie des paroles et du ton. Il reste aussi quelques chansons de l'époque des grandes guerres du premier Napoléon. Autrement, le canevas de la plupart est un récit très-allongé, dans lequel rarement l'amour n'a pas la première place; quand ce n'est pas l'amour, c'est la satire et le grivois.

Ce genre grivois, à la vérité, est aussi cultivé seul. Il existe peu de localités qui ne possèdent pas un certain nombre de chansons de cette sorte.

Parmi les satires patoises chantées, en voici une de Montferrand; elle ne remonte guère qu'à un siècle, mais elle peut donner l'idée du goût et de la facture de ces pièces :

LE BOUCHER DEVENU BAILLI

Le Chatelo de Saint-Amand
N'ei mas juge deipeu un an;
Yo foué la proucédura,
Obe,
Sou coutei à la centura,
Vous m'entendez be.

Yo-l'a vendu son acei
A un bouchei de ves Mezei
Una dimei pistola,
Obe;
Q'ou'ei par chatta Barthola,
Vous m'entendez be [1].

[1] Le Chatelus de Saint-Amand
N'est juge que depuis un an,
Il fait la procédure,
Oui,
Son couteau à la ceinture,
Vous m'entendez bien.

Il a vendu son acier (son couteau)
A un boucher de Mezel
Une demi-pistole,
Oui;
C'est pour acheter Barthole,
Vous m'entendez bien.

Montagnardes et Bourrées

Les *rondes* et les *danses* de la poésie provençale me paraissent s'être conservées en Auvergne sans altération. Les montagnardes et les bourrées d'aujourd'hui n'ont pas, en effet, une forme différente. Je dis une forme, car le fond n'a jamais duré que quelques années; il est continuellement renouvelé. Chaque saison de veillées produit de nouvelles compositions pareilles, qui vivent juste le temps nécessaire pour faire le tour du pays. Les paroles et l'air, toutefois, sont changés; la coupe et le mouvement restent invariables. Le moule ne s'étend ni ne se resserre, ses détails seuls se modifient.

Comme les rondes et danses des jongleurs et des troubadours, ces compositions sont actuellement des pièces de peu de longueur, le plus souvent improvisées, chantées dans les *assemblées* pour accompagner la danse: un quatrain, un sixain ou un huitain, sur une mesure et un rhythme toujours uniformes. Chaque bourrée ou montagnarde n'a habituellement qu'un seul couplet, et, quand elles en ont plusieurs, chacun exprime une idée complète, très-différente de celle qui la précède ou qui la suit. Si la même idée se trouvait développée dans une suite de couplets, la montagnarde ou la bourrée ne serait qu'une chanson sur un air de danse.

Le plus connu des airs de danse de l'Auvergne est certainement celui que la naïveté de l'idée et l'expression du chant rendent le plus digne d'être transcrit. C'est le huitain que voici:

N'ai ma chin saus,
Ma mya n'ot ma quatre;
Couma farens,
Quand nous maridarens?
Nous tsattarens
Un culier, 'na scudella,

Et mandzarens
La supa tuttei daus [1].

Le chant réduit ici la pièce au même rhythme que celles à quatre vers, en disant sur la même phrase musicale les quatre premiers ; puis, sur une autre phrase, les quatre restants.

Les quatrains sont formés le plus souvent par une idée très-simple, exprimée en quatre vers, que l'on répète deux fois deux par deux. Tel est celui-ci, empreint d'une douceur gracieuse.

Le cœur de ma mya
Li fa tant de mau, } *bis*.
Quand iau la vau vire
La soulatze un pau [2]. } *bis*.

En voici un troisième dont la coupe est différente, sans que cependant, chantée, elle produise un autre effet:

La barca vira,
Miya,
La barca vira, } *bis*.
Laissa-la vira [3].

[1] Je n'ai que cinq sous,
Ma mie n'en a que quatre;
Comment ferons-nous
Quand nous nous marierons ?
Nous achèterons
Un cuiller, une écuelle,
Et mangerons
La soupe tous les deux.

[2] Le cœur de ma mie
Lui fait tant de mal, } *bis*.
Quand je la vais voir
Je la soulage un peu. } *bis*.

[3] La barque tourne,
Marie,
La barque tourne, } *bis*.
Laisse-la tourner *.

* On sait que les barques des passages d'eau se retournaient au milieu, pour que l'on pût en sortir par la même extrémité.

Qué qu'io vole,
Qué qu'io vole ;
Laissa-la vira,
Qué qu'io vole ly is pas [1].

Les bourrées se passent plus volontiers de paroles que les montagnardes. Elles consistent alors dans des airs de danse dont chacun sait le rhythme, le mouvement, et qu'il improvise au besoin. Toutes cependant peuvent s'adapter à des paroles, et il en existe bon nombre dans la mémoire des villageois. D'où viennent-elles, les unes et les autres ? On ne le connaît guère. Les ménétriers sur leurs cornemuses ou les chanteurs de danses dans les veillées ont trouvé les airs, et à ces airs, retenus par toute la jeunesse, quelque poëte populaire a adapté des paroles. Chaque jour de fête en voit éclore bon nombre ; il est assez de règle que le chanteur termine en improvisant un couplet qui, redit bientôt par d'autres, passe dans le répertoire du village.

George Sand, dans ses *Maîtres sonneurs,* je crois, raconte qu'un ménétrier de son pays allait tous les ans faire provision de thèmes de danse dans les bois du Bourbonnais, où les bûcherons étaient les plus grands compositeurs du monde ; et que, comme maître Adam donna le nom de *Chevilles* à ses poésies rustiques, ces bûcherons avaient appelé les leurs *bourrées* (fagots), du nom de leur ouvrage. Va pour cette étymologie, qui en vaut bien une autre.

La bourrée, au reste, peut être d'origine bourbonnaise. Elle a un tour vif et gai qui ne s'adapte pas aux allures de tous nos Auvergnats. Elle se trouve bien acclimatée chez ceux de la plaine ; ils la dansent de préférence. Mais ceux de la montagne, en général, s'y sont médiocrement pliés, ou bien ils en ont fait une figure assez différente, en modifiant la montagnarde primitive. Cette montagnarde modifiée réunit souvent à plus de simplicité beaucoup de grâce dans les pas.

[1] Celui que je veux,
Celui que je veux ;
Laisse-la tourner,
Celui que je veux n'y est pas.

térisés chacun par la mesure et ne se mêlant jamais : musique à deux et musique à trois temps. Tous les sentiments qui peuvent être associés au mouvement cadencé ou en naître sont réunis sous ces deux rhythmes. Celui à deux temps appartient aux montagnardes, celui à trois aux bourrées, et cela invariablement.

Les montagnardes ont ainsi l'allure moins vive. Presque toujours en ton mineur, une certaine mélancolie y devient très-sensible dès qu'on ralentit la mesure ; mais, en y multipliant les syncopes ou par le placement des suspensions, les compositeurs inconnus qui les trouvent ou les ménétriers qui les répètent leur donnent parfois une physionomie s'ingulièrement accentuée. La bourrée, elle, est toute gaieté et entrain ; elle recherche les tons majeurs, comme si elle craignait la tristesse, et sa facture est tantôt très-gracieuse, tantôt très-accentuée à la fois. Au fond, l'une et l'autre pourraient être facilement ramenées à un thème commun. Les plus divergentes apparaissent un peu, quand on observe, comme de simples variations ou des broderies d'un même canevas musical, transmis par la tradition, et que chaque auteur nouveau se borne à modifier suivant son goût propre, quand il croit trouver ou créer à son tour.

FIN



TABLE DES MATIÈRES





